



DANS CE NUMÉRO

ÉDITO	3-5
EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS	6-16
PRÉSENTATION SITE (Web) COMMUNAL	16
VIE COMMUNALE	17-29
VIE ASSOCIATIVE	30-42
AGENDA & CALENDRIER DU BULLETIN MUNICIPAL POUR 2016	43-46
COMMERCES DE PROXIMITÉ	47
VIE PRATIQUE & ANNONCEURS	48

LE MOT DU MAIRE

Nous venons de vivre une nouvelle fois des événements tragiques d'une ampleur jamais égalée en temps de paix. Une nouvelle atteinte à nos valeurs républicaines qui touche la France en son cœur.

Après une offense à notre droit de libre expression c'est notre mode de vie, notre culture, notre jeunesse qui sont ciblés, notre liberté de circuler, de s'adonner à nos loisirs, de profiter d'une belle soirée. Un acte de lâcheté qui a pris pour cible, par surprise, un grand nombre de personnes innocentes, désarmées, atterrées par tant de violence et de barbarie.

Pour 129 victimes mortellement touchées cette soirée fût la dernière, pour 352 blessés elle restera à jamais gravée dans leur mémoire comme un moment de terreur extrême, d'une violence inouïe, un épisode dramatique. Sauvés du déluge de balles certains devront encore affronter la douleur de la perte d'êtres chers, parents ou amis.

Je voudrais rendre un hommage solennel à toutes ces victimes innocentes tombées en plein cœur de Paris, aux rescapés de cet acte innommable. Une pensée particulière aux familles accablées par la peine de la perte brutale d'un être cher, happé dans ces plus belles années, par un acte criminel, au nom d'une idéologie barbare.



Vive la liberté, vive l'égalité, vive la fraternité, Vive la France

EDITO

Pose de la première pierre des logements sociaux « LE VALVERT » :

Cet événement s'est déroulé le 30 octobre 2015 sur le lotissement « LA COMBE VERTE ».

Les Co-lotis invités à cet événement ont bien accueilli ce projet. Il s'agit pour notre commune d'une étape importante dans notre engagement d'accompagner les actions

efficaces face à la problématique du logement dans notre territoire Métropolitain, nos villes et nos villages.

Nous savons combien l'accès à un logement décent est une question essentielle et vitale pour chacun d'entre nous, mais des situations financières difficiles, voire précaires, ne permettent pas l'accès à des logements du parc locatif privé.

EDITO

Face à cette situation s'est malheureusement développée une offre scandaleuse de logements indignes, un marché spéculatif et honteux, fondé sur la précarité.

Ne laissons pas sur le pavé, les victimes de la crise économique jeunes et moins jeunes, les étudiants, les jeunes ménages, nos seniors, les ménages en situation de précarité énergétique.

Nous devons, nous élus locaux, veiller et s'assurer qu'à l'échelle communale et au-delà à l'échelle du territoire Métropolitain nous puissions répondre à cette problématique, non plus par la construction de barres d'immeubles, de quartier spécifiques mais mixer socialement notre population. Nos nouveaux projets sociaux qui représentent à minima 30% du nombre de logements neufs, conformément au PLH « Plan Local de l'Habitat », doivent se fondre dans l'urbanisation de notre territoire et de nos nouveaux quartiers. C'est dans ce sens qu'œuvre la Métropole, c'est dans ce sens que nous œuvrons. Intégrer cette mixité sociale au sein même du quartier c'est la solution pour que chacun partage et se fonde dans un même espace un même environnement.

- * Le programme neuf « LA COMBE VERTE » se compose de 36 logements en construction libre dans lequel viennent s'implanter :
 - Un îlot de 4 maisons groupées en type 4
 - Un îlot de 8 logements dont : 6 appartements en type 3 et 2 appartements en type 2.

Ce programme ne suffit pas à répondre à une forte demande c'est pourquoi d'autres projets sont en attente de concrétisation tels que : le projet de la ZAC des « HORTS DE VERNIS » compte 224 logements en quatre tranches étalées sur 7 ans dont :

- 60 logements locatifs sociaux répartis sur le périmètre en 3 îlots de 20 logements
- 51 logements à prix abordable en primo accession répartis en 3 îlots
- Le projet de réhabilitation de la « Maison du Colombier » propriété de la commune
- Pour la réalisation de 2 appartements de type 3 qui seront loués par la commune à prix abordable.



EDITO

Réhabilitation de la Place de l'église : Ce projet a été prorogé sur la période transitoire des transferts de compétences et calcul des AC (*attributions de compensation*) définitives de la Métropole. Cette prorogation nous a permis de maîtriser la variation de notre fond de concours définitif (*participation de la commune aux investissements, au-delà des AC sur les opérations de voirie*).

La mise en concurrence a désigné BEK « *Bureau d'Etude Kamel* » pour la maîtrise d'œuvre de ce projet. Il sera travaillé en comité de pilotage puis présenté en commission urbanisme et travaux. Le projet sera présenté en réunion publique avant d'être soumis à l'approbation du conseil municipal.

L'enveloppe budgétaire prévisionnelle est fixée à 94692.00 € TTC.

Désembâclement des cours d'eau : Les travaux de nettoyage des 'ripisylves' des cours d'eau se sont terminés en ce mois de novembre. Ils consistaient à retirer tous les embâcles tels arbres morts, épaves, végétation dense. Après les événements de septembre et octobre 2014, il était nécessaire de procéder à ces travaux à titre préventif. Ces travaux, normalement à charge des propriétaires riverains de ces cours d'eau, ne sont jamais réalisés. Je les appelle à prendre conscience qu'un entretien régulier facilite l'écoulement, préserve la qualité des eaux et la sauvegarde de la faune. Il nous préserve aussi de débordements intempestifs.



Le projet de crèche et logements du Colombier : la CAO (Commission d'Appel d'Offre) s'est réunie le 13/11/2015, en deux sessions, pour procéder à l'ouverture des plis et vérifier la conformité des pièces admi-

nistratives des candidatures. Une prochaine réunion de la commission se tiendra en décembre pour l'analyse des pièces techniques de chacune des candidatures et nommer les Maîtres d'œuvre. Dès les choix arrêtés, les comités de pilotage de chacun des deux dossiers se réuniront pour travailler concrètement sur les projets.

La modification n° 1 du PLU de Saussan vient de faire l'objet d'une requête devant le Tribunal administratif de Montpellier, à l'encontre de la commune de Saussan, pour « excès de pouvoir », s'agissant de la délibération du conseil métropolitain du 29 juin 2015 approuvant cette modification. Après un recours sur le projet de ZAC, ce nouveau contretemps ralentira peut-être nos actions mais nous restons mobilisés, motivés pour défendre nos engagements, notre programme de campagne.

Montpellier Méditerranée Métropole :
Ce qui change en 2016 !

Le guichet unique Saussan / Métropole :
Dès le 04 janvier 2016.

C'est l'application concrète du « *Pacte de confiance* », ce guichet est le fruit d'un travail de rapprochement de compétences et de concertation entre les communes et la Métropole. Il permet d'apporter les informations de premier niveau et services multiples relevant des domaines municipaux et métropolitains, sur la base de l'engagement pris « *La commune reste le premier maillon de la relation avec les administrés* ».

De nouveaux outils :

- Un poste informatique avec accès à la plateforme « *e-services* » ainsi qu'à la gestion des réclamations des usagers. Un lecteur de carte « *TaM* », d'une application web et de l'accès à la hotline dédiée, pour l'accompagnement des usagers dans l'utilisation des services « *TaM* ». *Les opérations commerciales d'achat resteront faites chez un détaillant ou un distributeur automatique de ticket.*
- La formation du personnel d'accueil de la commune aux nouvelles compétences du guichet unique, s'est déroulée en octobre et novembre.
- Une mallette de fiches de procédures types, à disposition du personnel, reprenant les compétences exercées tant par la commune que par la métropole afin de constituer un socle de connaissances commun.

Un plan de communication est en cours d'élaboration.

EDITO

La régie de l'eau dès janvier 2016 :

Les communes de la Métropole passeront en régie dès janvier. Ne sont pas concernées par ce transfert les communes en DSP « Délégation de Service Public » dont Saussan, en contrat avec le SBL « Syndicat du Bas Languedoc » jusqu'en 2021.

La collecte des ordures ménagères :

A compter du 04 janvier 2016 la collecte des ordures ménagères (container gris) s'effectuera :

- **en zone pavillonnaire** qu'une seule fois par semaine au lieu de deux : le **jeudi matin**, et la collecte du tri sélectif se fera le **mercredi matin** au lieu du jeudi.
- « Sur demande les familles composées d'au moins quatre membres pourront obtenir un container gris plus grand ».
- **en centre village** quatre fois par semaine au lieu de cinq, les : lundi, mardi, jeudi et samedi.

La compétence voirie :

Lors des rencontres territoriales des arbitrages importants nous ont amenés sur les déclinaisons organisationnelles du transfert de la compétence voirie et espaces publics et notamment :

- Le transfert ou mise à disposition des agents positionnés sur cette compétence.
- La mise en place d'un responsable technique de proximité par commune.
- La mise en place de pôles territoriaux et d'un responsable de pôle voirie-espaces publics.
- La mise en place d'un contrat d'engagement entre la Métropole et chaque commune pour préciser le rôle de donneur d'ordre du maire vis-à-vis des services métropolitains, pour déterminer des enveloppes de fonctionnement et d'investissements fléchées, garantir la réactivité, assurer le suivi et la traçabilité des réclamations.
- La définition de territoires de gestion de la compétence voirie-espaces publics reposants globalement sur l'organisation des secteurs du SCOT.

Aujourd'hui pour Saussan :

Les agents :

- Deux agents sont transférés à 100% sur la Métropole.
- Saussan n'ayant pas de DST « Directeur du Service Technique » un agent de maîtrise a pris ses fonctions de responsable technique de proximité, chargé de planifier, encadrer, contrôler le personnel voirie métropolitain, il est chargé d'autre part de l'exécution des tâches restant de la compéten-

ce communale (Espaces verts hors voirie, entretien des bâtiments ...)

- Un agent technique garde son statut municipal en binôme avec le responsable de proximité.

Le matériel municipal transféré à la Métropole au titre de la mutualisation des moyens:

- Le « GLOUTON » transféré à 100%
- Le tractopelle transféré à 100%
- Le camion benne n'est mis à disposition qu'à 50% pour la compétence voirie.

Cette mutualisation permettra à chaque commune de bénéficier de moyens matériels qu'elle n'avait pas jusqu'à ce jour.

Cinq pôles Métropolitains sont créés selon la sectorisation du « SCOT ». Pour l'instant le personnel Métropolitain reste basé sur sa commune d'origine. Les chefs de pôles prennent leurs fonctions dès le 01/12/2015. Celui de notre secteur Pierre DABOSI, ancien DST de la commune de Grabels, sera basé à Pignan.

Les pôles :

- Secteur « PLAINE OUEST » Cournonsec, Cournonterral, Fabrègues, Lavérune, Pignan, **Saussan**, Saint-Jean-de-Védas.
- Secteur « CADOULE-BERANGE » ...
- Secteur « LITTORAL »...
- Secteur « PIEMONTS-GARRIGUES »...
- Secteur « VALLEE DU LEZ »...

Tous ces transferts, de compétences, de personnel que la territorialisation et mutualisation, sont régis par la loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles, dite « Loi MAPTAM ».

Malgré ces obligations légales, le « Pacte de confiance » signé entre les 31 maires, des communes membres et le Président de Montpellier Méditerranée Métropole, nous permet de conserver notre souveraineté et l'assurance que chaque décision soit l'objet d'une concertation et d'arbitrages en « Conférence des maires ».

« Je vous souhaite à toutes et tous de joyeuses fêtes de Noël et de nouvel an ».

Je vous invite le **10/01/2016 à 11h30 au centre culturel**, à participer à la présentation des vœux du Maire à la population et aux nouveaux arrivants.

En clôture nous partagerons ensemble le pot de l'amitié.

Le Maire, Joël VERA

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 7 septembre 2015

N° D 7 09 2015-1

DISSOLUTION ET LIQUIDATION : SYNDICAT INTERCOMMUNAL CES 900 DE MONTPELLIER SUD-OUEST

Vu l'arrêté préfectoral n°2013-1-984 mettant fin à l'exercice des compétences du syndicat intercommunal du CES 900 de Montpellier Sud-Ouest (mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale) ;

Vu la délibération n°2014-01 du syndicat intercommunal portant sur le transfert de biens au collège Louis Germain de Saint-Jean-de-Védas ;

Vu l'acte de transfert de biens du domaine public du syndicat intercommunal du CES 900 de Montpellier Sud-Ouest au domaine public départemental ;

Vu la délibération n°2014-05 du syndicat intercommunal portant sur l'affectation des résultats 2013 et le transfert du résultat de clôture au 31 décembre 2013 ;

Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale, il a été mis fin à l'exercice des compétences du syndicat intercommunal du CES 900 de Montpellier Sud-Ouest.

Afin de prononcer définitivement la dissolution et la liquidation du syndicat intercommunal, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les communes membres sont appelées à délibérer, dans les mêmes termes que le syndicat intercommunal des modalités de répartition des actifs et passifs non transférés au département, ainsi que des résultats de fonctionnement et d'investissement.

Il convient d'informer le Conseil Municipal que le syndicat intercommunal n'avait pas de personnel affecté et qu'un prêt contracté en 1983 pour la construction d'un atelier est arrivé à son terme en 2013.

Monsieur le Maire propose donc de valider dans les mêmes termes que le syndicat intercommunal, la répartition des actifs et passifs ainsi que les résultats de clôture de fonctionnement soit :

Transfert à titre gratuit des biens suivants (poteau de badminton, filet, bibliothèque et matelas) au Collège Louis Germain de Saint-Jean-de-Védas. (délibération n° 2014-01).

Répartition du résultat de clôture de 3 365.55€, en fonction du nombre d'élèves inscrit au collège, comme suit (délibération n°2014-05) :

- Commune de Lavérune : 504.83 €
- Commune de Saint-Jean-de-Védas : 2 860.72 €

Après examen et en avoir délibéré, le conseil municipal vote à :

POUR : 15 dont 2 pouvoirs

Le conseil municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

- Valide dans les mêmes termes que le syndicat intercommunal, les modalités de répartition des actifs et passifs non transférés au département, ainsi que des résultats de fonctionnement et d'investissement.
- Charge Monsieur le Maire d'en informer le Trésorier public

N° D 7 09 2015-2

DEMANDE DE SUBVENTION ÉQUIPEMENT CENTRE CULTUREL

Pour pouvoir effectuer de bons spectacles dans la salle du centre culturel, il convient de faire un aménagement de la salle et de l'équiper avec une meilleure acoustique, d'une sonorisation et d'un matériel vidéo. Le conseil municipal est informé que des devis ont été demandés.

Monsieur le Maire détaille le montant des travaux dont le total s'élève à 39 984 € T.T.C.

Il convient de solliciter les financeurs suivants : Métropole, Conseil Régional, DRAC, Conseil général, M. Martinet (conseiller général), Monsieur ASSAF (député).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE la proposition,

CHARGE Monsieur le Maire de solliciter l'attribution des subventions auprès des différents organismes Métropole, Conseil Régional, DRAC, Conseil général, M. Martinet (conseiller général), Monsieur ASSAF (député).

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 7 septembre 2015 (suite)

N° D 7 09 2015-3

MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS - CRÉATION DE POSTE

Monsieur le Maire informe le conseil que le transfert de personnel a été défini par Montpellier Méditerranée Métropole, soit 2 agents transférés à 100% et un agent à 50% de son mi-temps. De plus, il précise que la Métropole a lancé un appel à candidature pour la création du pôle métropolitain pour la voirie. La commune a donc besoin d'un agent communal pouvant faire la liaison entre la commune et le pôle métropolitain capable de définir les besoins de la commune et planifier les actions liées à la compétence voirie. Actuellement, un poste d'adjoint technique est vacant sur la commune suite au départ à la retraite d'un agent.

L'appel à candidature a été lancé en date du 13 juillet 2015 sous le numéro 003415076835 et à ce jour plus d'une vingtaine de réponses nous sont parvenues. Après étude des candidatures et entretiens, l'agent qui correspond le mieux aux besoins de la commune est un agent de maîtrise.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi 83-624 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la loi 2007- 209 relative à la fonction publique territoriale,

VU le décret 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrises territoriaux

VU le tableau des effectifs de la collectivité,

CONSIDÉRANT que la réorganisation de certains services implique le recrutement d'un agent de maîtrise territorial,

CONSIDÉRANT que le grade à créer est en adéquation avec les fonctions à assurer par l'agent, Il est proposé au conseil municipal :

la création d'un poste d'agent de maîtrise. Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique au grade d'agent de maîtrise et ce à compter du 1er octobre 2015.

La publicité de la vacance d'emploi sera effectuée auprès du Centre de Gestion de l'Hérault.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Au vu de ces éléments, après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de créer un poste permanent à temps complet d'agent de maîtrise à compter du 1er octobre 2015,
- de charger Monsieur le Maire du recrutement de l'agent et de la gestion de toutes les pièces administratives utiles,
- de prévoir les crédits nécessaires au budget 2015.

N° D 7 09 2015-4

RÉGIME INDEMNITAIRE - MODIFICATIF

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la création de poste d'un agent de maîtrise, il convient de mettre à jour le régime indemnitaire en y intégrant l'agent de maîtrise

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE ainsi qu'il suit le régime indemnitaire applicable au personnel de la commune de Saussan, à compter de ce jour :

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 7 septembre 2015 (suite)

N° D 7 09 2015-4 (suite)

<i>Filière administrative</i>	Prime	Taux
Cadre des Rédacteurs	IFTS, IEMP	Maximum
Cadre des Adjoints administratifs	IAT, IHTS,	
<i>Filière technique</i>	Prime	Taux
Cadre Adjoint technique	IAT, IHTS,	Maximum
Cadre des Agents de maîtrise	IAT, IHTS	
<i>Filière police</i>	Prime	Taux
Cadre des agents de police	IAT, IHTS, IEMP, IS de fonction	30%
<i>Filière animation</i>	Prime	Taux
Cadre animateur	IAT, IHTS, IFTS, IEMP	Maximum
Cadre Adjoint d'animation	IAT, IHTS, IEMP	
<i>Filière sanitaire et sociale</i>	Prime	Taux
Cadre ATSEM	IAT, IHTS,	Maximum

DÉCIDE que conformément aux articles 88 et 111 de la loi du 26 janvier 84, une prime de fin d'année, dans le cadre de l'enveloppe complémentaire, sera attribuée à chaque cadre d'emploi, pour toutes les filières, et dont le montant global sera fixé chaque année par le conseil municipal, avant le mois de novembre.

PRÉCISE que d'autres primes spécifiques pourront être accordées (indemnité de surveillance des cantines, indemnités forfaitaires complémentaires pour élections, ...) sur décisions expresses du conseil municipal, le cas échéant.

DIT que ce régime indemnitaire s'applique :

- aux agents : titulaires, stagiaires, non-titulaires, (à l'exception des indemnités spéciales de fonctions de police, réservées aux titulaires)
- au prorata de leur durée hebdomadaire de travail respective,

PRÉCISE que le versement s'effectuera de façon :

- annuelle pour l'enveloppe complémentaire,
- mensuelle pour les autres primes.

S'ENGAGE à prévoir les crédits budgétaires correspondants,

PRÉCISE que d'autres primes spécifiques pourront être accordées (indemnité de surveillance des cantines, indemnités forfaitaires complémentaires pour élections...) sur décisions expresses du conseil municipal, le cas échéant.

DIT que cette délibération **ANNULE** et **REMPLACE** toutes les délibérations précédentes, relatives à ce sujet.

Monsieur le Maire propose donc de repréciser les conditions d'octroi de cette prime, et d'en profiter pour revoir le régime indemnitaire dans sa globalité afin de reprendre les différentes décisions dans un seul document.

Les indemnités sont accordées dans le cadre de réalisation de tâches au prorata de la durée hebdomadaire de travail de l'agent. Elles sont réduites en cas d'absence de l'agent de 1/30ème par jour d'absence sauf pour motifs suivants : congé annuel, accident du travail, congés maternité (pendant une durée de 6 mois), absences pour formation.

MODALITÉS D'APPLICATION :

Il convient de mettre en place des critères d'attribution afin de déterminer les coefficients multiplicateurs ou pourcentages individuels applicables à chaque indemnité :

- manière de servir de l'agent, niveau de responsabilités (responsable d'un service, adjoint au responsable),
- animation d'une équipe,
- agents à encadrer,
- poste avec sujétions particulières,
- charge de travail,
- disponibilité de l'agent,
- mission ponctuelle...

Le coefficient de modulation permettra d'instaurer une minoration ou une majoration du régime indemnitaire pour prendre en compte la manière de servir, les responsabilités exercées, les qualités professionnelles de l'agent, au vu notamment de la notation annuelle.

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 7 septembre 2015 (suite)

N° D 7 09 2015-5

CONVENTION E-ADMINISTRATION

Monsieur le Maire donne lecture synthétique de la convention e-administration.

La plateforme d'e-administration a pour objectif de proposer aux collectivités membres un ensemble de services couvrant la chaîne de dématérialisation de bout en bout à travers un portail sécurisé et unifié de manière à faciliter les usages et les échanges entre les collectivités et les services de l'Etat.

Avec cette plateforme, il sera possible depuis un accès unique de signer électroniquement des documents numériques, de télétransmettre des documents en Préfecture, de télétransmettre au comptable public dans un flux signé électroniquement les pièces comptables.

Dans un second temps, la plateforme proposera d'autres modules dont un service de gestion électronique des documents et d'archivage numérique à valeur probante.

Ces outils sont proposés aux Communes dans le cadre d'une convention de mise à disposition de services en contreparties d'une participation financière étudiée en fonction du nombre d'habitants et comprenant une participation de Montpellier Méditerranée Métropole.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

ADOpte la convention de création et de gestion de services entre la commune de Saussan et Montpellier Méditerranée Métropole pour l'utilisation de la plateforme e-administration,

Autorise le Maire à signer tout acte et document relatif à cette affaire.

N° D 7 09 2015-6

CONVENTION TRIPARTITE 3M-SAUSSAN-ANGELOTTI

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il convient de faire une convention tripartite entre la Montpellier Méditerranée Métropole, la Commune de Saussan et ANGELOTTI.

Cette convention a pour objet de définir les modalités de

mise en œuvre par l'aménageur sur la ZAC « Les Horts de Vernis » :

- de sa participation financière aux travaux nécessaires à la desserte de la ZAC ;
- d'incorporation des réseaux d'eaux usées créés au sein de la ZAC dans le patrimoine de Montpellier Méditerranée Métropole.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 13 voix pour dont 1 pouvoir et 2 voix contre dont 1 pouvoir,

ADOpte la convention,

Autorise le Maire à signer tout acte et document relatif à cette affaire.

N° D 7 09 2015-7

VŒU DE DÉCLARER LA COMMUNE DE SAUSSAN HORS GRAND MARCHÉ TRANSATLANTIQUE (TAFTA)

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur le vœu suivant présenté par Madame ROUX.

Depuis avril 2014, de nombreuses collectivités territoriales, (13 Régions, 13 Départements dont celui de l'Hérault, et 215 communes de toutes tailles dont les villes de Paris, Strasbourg, Grenoble, Besançon, etc... ainsi que de très nombreuses communes rurales) ont adopté un vœu en conseil pour déclarer leur collectivité « Hors Grand Marché Transatlantique ».

CONSIDÉRANT :

- Que le 14 juin 2013, la Commission européenne a obtenu mandat de la part de tous les États-membres pour négocier avec les États-Unis un accord intitulé "Partenariat Transatlantique sur le Commerce et d'Investissement" (PTCI en français, TTIP en anglais), afin de constituer un Grand Marché Transatlantique (GMT en français, TAFTA en anglais : 'Transatlantic Free Trade Area',
- Que, selon les « directives pour la négociation du PTCI entre l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique », présentées le 17 juin 2013 au Conseil de l'Union Européenne, « les obligations de l'Accord engageront tous les niveaux de gouvernement », c'est-à-dire y compris les collectivités locales,

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 7 septembre 2015 (suite)

N° D 7 09 2015-7 (suite)

- Que cet accord a pour but non pas seulement d'abolir les barrières douanières tarifaires entre les USA et l'UE (elles sont déjà quasiment nulles) mais essentiellement d'abattre les barrières douanières « non tarifaires », c'est-à-dire les normes sanitaires, sociales et environnementales de l'UE qui limitent actuellement l'accès de nombreux produits américains au marché européen,
- Que notamment, la plupart des produits agricoles et agro-industriels américains sont actuellement interdits en Europe du fait des réglementations européennes et nationales sur les OGM, l'utilisation des hormones de croissance et des antibiotiques dans la production animale, l'interdiction du lavage de la viande au chlore, les obligations d'étiquetage, l'obligation de traçabilité, etc...,
- Qu'un tel accord serait nuisible à la qualité sanitaire des produits alimentaires et à la protection des consommateurs ; et qu'il soumettrait de plus nos agriculteurs à la concurrence étasunienne en plus de la concurrence européenne, déjà féroce ;
- Que cet accord prévoit l'instauration d'un « mécanisme de règlement des différends investisseurs-États », autorisant les multinationales qui s'estimeraient lésées par une norme (sociale, sanitaire ou environnementale) à poursuivre l'UE, un État-membre ou une collectivité locale devant un tribunal arbitral privé, afin d'obtenir le retrait de la norme sous peine d'avoir à leur verser les dommages et intérêts correspondant au préjudice qu'elles estiment avoir subi,
- Que cet accord serait donc un moyen pour les multinationales d'éliminer toutes les décisions publiques qui constituent des entraves à l'expansion de leurs parts de marché, à savoir :
 - **toute norme sanitaire, environnementale ou sociale**, telles par exemple que l'interdiction de la fracturation hydraulique (gaz de schiste), l'interdiction de cultures OGM, l'existence des Appellations d'Origine Contrôlée (utilisation des noms tels que Champagne ou autre sans respect du cahier des charges correspondant), etc....
 - **toute décision de financer un service public plutôt que de l'ouvrir à la concurrence** ; les collectivités locales seraient ainsi mises en demeure d'ouvrir leurs services publics au privé,
 - Que cet accord consacrerait la domination des multinationales européennes comme américaines sur toutes les décisions collectives prises dans un cadre démocratique :

- limitation de la capacité des États et des collectivités à maintenir un service public (éducation ; santé ; régies publiques locales ; services effectués en direct par les agents territoriaux ; etc.), à garantir la protection et les droits sociaux, à maintenir des activités associatives, sociales et culturelles préservées du marché, ou encore à investir dans des secteurs d'intérêt général tels que la transition énergétique,
- atteinte du droit des collectivités locales à définir les buts et le mode de gestion des services publics locaux (régie publique ou délégation au privé),
- mise en concurrence directe des PME, associations et services publics locaux avec les multinationales américaines et européennes,
- perte globale de souveraineté des institutions démocratiques, locales ou nationales, des États-membres de l'Union Européenne et des États-Unis,
- Que les négociations en cours se déroulent dans la plus grande opacité, avec une volonté évidente de ne pas associer ni même informer les citoyens européens et américains,

LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAUSSAN :

- **REFUSE** toute tentative d'affaiblir le cadre réglementaire national et européen en matière d'environnement, de santé, de protection des travailleurs et des consommateurs,
- **MANIFESTE** son opposition au Partenariat Transatlantique sur l'Investissement et le Commerce dont l'objectif vise avant tout la dérégulation, la marchandisation de tous les secteurs d'activité humaine et l'amplification de la concurrence,
- **DEMANDE** l'arrêt des négociations sur le PTIC et la diffusion publique immédiate des éléments de la négociation,
- **DÉCLARE** le territoire de la commune de Saussan « zone hors Grand Marché Transatlantique ».

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré par :

Pour : 3 dont 1 pouvoir

Abstention : 2

Contre : 10 dont 1 pouvoir.

N° ADOPTE PAS le vœu ci-dessus exposé.

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 20 Novembre 2015

N° D 20 11 2015-1

COMMISSION D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES DE MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLÉ : ADOPTION DU RAPPORT

Monsieur le Maire de la Commune de SAUSSAN, rapporte :

Conformément à l'article 86 de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 qui organise la procédure d'évaluation des transferts de charges entre les communes et les EPCI à fiscalité propre codifiée au Code Général des Impôts (article 1609 nonies C), la Communauté d'Agglomération de Montpellier a mis en place par délibération n°4693 en date du 24 juin 2002, modifiée par délibération n°12297 du 19 juin 2014, la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC).

La transformation de la Communauté d'Agglomération en Métropole au 1^{er} janvier 2015, a impliqué des transferts de compétences. Ces transferts de compétences s'accompagnent d'un transfert de charges dans de nombreux domaines.

L'évaluation de ces transferts a été examinée lors de la séance de la CLETC du 22 septembre 2015. Au cours de cette réunion, le Président de la commission a présenté le projet de rapport d'évaluation des charges transférées, qui a été débattu et approuvé par la commission à l'unanimité des membres présents.

En application de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, ce rapport de CLETC, qui vous est présenté aujourd'hui, est soumis à l'approbation des communes.

Après en avoir délibéré par **13 voix pour dont 5 pouvoirs et 1 abstention**, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges, annexé à la présente délibération.

N° D 20 11 2015-2

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DÉFINITIVES POUR L'EXERCICE 2015

La transformation de la Communauté d'Agglomération en Métropole au 1^{er} janvier 2015, par décret n°2014-1605 du 23 décembre 2014 a impliqué des transferts de com-

pétences. Ces transferts de compétences s'accompagnent d'un transfert de charges.

La fixation de l'attribution de compensation a pour objectif d'assurer la neutralité budgétaire de ces transferts de compétences, en trouvant un juste équilibre entre la préservation des équilibres financiers des communes et la capacité à agir de la Métropole.

Dans ce contexte, le calcul des attributions de compensation constitue un élément important du passage en Métropole. Il conditionne les relations financières qui lient Montpellier Méditerranée Métropole à ses communes membres et détermine le niveau des moyens dont la Métropole disposera pour exercer les compétences transférées. A cet égard, les méthodes d'évaluation ont été établies dans le cadre d'une concertation approfondie entre la Métropole et les communes.

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, le montant prévisionnel des attributions de compensation a été notifié aux communes le 11 février 2015.

Les membres de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) se sont réunis le 22 septembre 2015 afin de rendre leurs conclusions sur l'évaluation des charges nettes transférées à intégrer dans les attributions de compensation définitives. Par rapport aux Attributions de Compensation provisoires, ces évaluations prennent en compte une actualisation des chiffrages (intégration de l'année 2014) et des propositions de méthodes de calcul ajustées. La CLETC a émis un avis favorable sur l'évaluation des transferts à l'unanimité des membres présents.

En application de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, le rapport de CLETC a été transmis aux communes pour approbation. Compte tenu des méthodes de calcul validées par la CLETC, les AC définitives devront être adoptées par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et de l'ensemble des conseils municipaux des communes membres statuant à la majorité simple.

Conformément au rapport de CLETC joint au présent rapport pour information, les attributions de compensation définitives s'établissent comme suit :

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 20 Novembre 2015 (suite)

N° D 20 11 2015-2 (suite)

Communes	Attribution de Compensation 2014 versée par la Métropole à la Commune	Attribution de Compensation 2014 versée par la Commune à la Métropole	Attribution de Compensation définitive 2015 versée par la Commune à la Métropole	Attribution de Compensation définitive 2015 versée par la Commune à la Métropole
Baillargues	527 615,12			478 903,05
Beaulieu	32 521,16			153 518,67
Castelnau le Lez	988 348,60			2 121 098,69
Castries	555 065,70			250 395,18
Clapiers	29 030,40			592 941,59
Cournonsec	294 723,24			22 945,86
Cournonterral	221 167,32			453 595,40
Fabrigues	1 184 900,38		141 690,97	
Grabels	188 241,40			829 743,47
Jacou		241 386,96		739 417,28
Juvignac		99 444,04		1 921 894,13
Lattes	2 407 449,48			497 350,21
Lavérune	1 148 278,80		700 393,96	
Le Crès	51 386,28			947 230,91
Montaud	18 237,62			79 234,40
Montferrier-sur-Lez		249 875,24		633 477,03
Montpellier		6 141 159,56		45 682 709,78
Murviel les Montpellier	10 527,18			163 436,34
Pérols	416 944,25			1 583 920,31
Pignan	254 586,04			401 289,97
Prades le Lez		217 180,16		725 419,59
Restinclières	31 945,60			142 957,90
Saint-Brès	128 895,68			174 912,02
Saint-Drézéry	142 558,68			152 597,45
Saint Geniès des Mourgues	73 936,76			183 417,27
Saint Georges d'Orques	584 170,44			135 493,32
Saint-Jean-de-Védas	1 255 266,63			338 391,55
Sausson	44 038,76			158 304,24
Sussargues	61 043,16			237 325,46
Vendargues	2 564 170,40		1 405 145,92	
Villeneuve-lès-Maguelone	574 174,12			492 436,19
TOTAL	13 789 223,20	6 949 045,96	2 247 230,85	60 294 357,26

Attribution de Compensation définitive 2015 versée par Montpellier Méditerranée Métropole	2 247 230,85
Attribution de Compensation définitive 2015 reçue par Montpellier Méditerranée Métropole	60 294 357,26
Attribution de Compensation globale 2015	58 047 126,41

En conséquence, le Conseil municipal, par 13 voix pour dont 5 pouvoirs et 1 abstention,

- **APPROUVE** le montant de l'attribution de compensation définitive du tableau susvisé

N° D 20 11 2015-3

AVENANT OPÉRATIONNEL ET FINANCIER

En application de l'article L5215-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, une convention en vue de l'exercice des compétences nouvelles de la Métropole a été conclue entre Montpellier Méditerranée Métropole et chacune des communes membres au titre de l'année 2015.

Monsieur le Maire rappelle que la convention a été conclue entre Montpellier Méditerranée Métropole et la commune en vue de l'exercice transitoire des compétences de la Métropole. Les volets opérationnels et financiers, établis après notification des attributions de compensations provisoires constituent l'avenant n° 2 à la convention.

Après en avoir délibéré, par 13 voix pour dont 5 pouvoirs et 1 abstention, le conseil municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant opérationnel et financier n° 2 à la convention en vue de l'exercice transitoire des compétences nouvelles de la Métropole.

N° D 20 11 2015-4

CRÉATION DE MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE - NOUVELLES COMPÉTENCES - FINANCEMENT - TAXE D'AMÉNAGEMENT - CONVENTION DE REVERSEMENT APPROBATION

Montpellier Méditerranée Métropole a été créée par décret n°2014-1605 du 23 décembre 2014, publié au Journal Officiel du 26 décembre 2014 par transformation de la Communauté d'Agglomération de Montpellier au 1er janvier 2015.

A compter de cette date, de nombreuses compétences exercées jusqu'à ce jour par la Commune relèvent désormais de Montpellier Méditerranée Métropole notamment en matière de création, d'aménagement et d'entretien de voirie, de création, d'aménagement et d'entretien des espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain ainsi qu'à leurs ouvrages accessoires.

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 20 Novembre 2015 (suite)

N° D 20 11 2015-4 (suite)

La taxe d'aménagement est définie à l'article L 331-1 du Code de l'urbanisme qui dispose qu' « en vue de financer les actions et opérations contribuant à la réalisation des objectifs définis à l'article L121-1, les communes ou EPCI perçoivent une taxe d'aménagement ».

Cette taxe, instituée par la loi n°2010-1658 du 29 Décembre 2010 portant réforme de la fiscalité de l'urbanisme a remplacé à compter du 1er mars 2012, la Taxe Locale d'Équipement (TLE).

Par délibération du 08 novembre 2011, le conseil municipal a fixé à 5 % le taux de la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire communal.

L'article L331-2 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la possibilité de reverser tout ou partie de la taxe de la Commune vers l'EPCI ou de l'EPCI vers la Commune compte tenu de la charge des équipements publics relevant, sur le territoire de la Commune, de leurs compétences respectives, dans des conditions prévues par délibérations concordantes du conseil municipal et de l'organe délibérant de l'EPCI.

Pour l'exercice 2015, année de transition, la Commune de SAUSSAN continuera de percevoir la taxe d'aménagement, Montpellier Méditerranée Métropole n'ayant pas délibéré, pour l'instant, en vue de l'instaurer.

Par délibération concordante, la Commune de SAUSSAN et la Métropole ont défini les conditions de poursuite par la commune de certaines opérations décidées par celle-ci avant le 31 décembre 2014, en application des articles L5217-7, L5215-29 et R5215-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

En application de la convention en vue de l'exercice transitoire des compétences nouvelles de la Métropole la Commune assure au titre de l'année 2015 au nom et pour le compte de la Métropole, les compétences désormais transférées, qu'elle exerçait jusqu'au 1er janvier 2015.

La commune de SAUSSAN a décidé, par délibération N° D 26 05 2015-11 en date du 26 mai 2015 du reversement à la Métropole d'une partie des produits de la TA perçue par la commune représentant la somme de 2000€. Compte tenu de l'actualisation des chiffres (intégration de l'année 2014) et des propositions de méthodes de calcul ajustées lors de la Commission d'Évaluation des Transferts de Charges du 22 septembre dernier, il convient d'ajuster ce montant à 4000€.

Une convention à intervenir entre la Commune de SAUSSAN et Montpellier Méditerranée Métropole après délibérations concordantes des assemblées délibérantes, doit être établie pour procéder à ce reversement.

Après en avoir délibéré, par 13 voix pour dont 5 pouvoirs et 1 abstention, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** au titre de l'exercice 2015, le reversement à Montpellier Méditerranée Métropole d'une partie du produit de Taxe d'Aménagement représentant la somme de 4000 €.
- **APPROUVE** le projet de convention de reversement joint en annexe.
- **AUTORISE** Mr le Maire à signer cette convention ainsi que l'ensemble des actes relatifs à cette affaire,
- **DIT** que ce reversement de Taxe d'Aménagement au titre de l'année 2015 sera imputé en section d'investissement au chapitre 10.

N° D 20 11 2015-5

FOND DE CONCOURS ENTRE LA COMMUNE DE SAUSSAN ET MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE

Montpellier Méditerranée Métropole réalise au titre de ses compétences, les travaux suivants sur le territoire de la commune :

Rénovation et réaménagement de la place de l'église et du monument aux morts pour sécuriser la circulation des piétons, embellir la place et dégager la perspective sur la plaine de Pignan et jusqu'au Pic Saint Loup.

Il est rappelé qu'en application de la convention de gestion provisoire, la commune de Saussan assure au titre de l'année 2015, au nom et pour le compte de la Métropole, les compétences désormais transférées, qu'elle exerçait jusqu'au 31 décembre 2014.

La commune de Saussan a décidé par délibération N° D 26 05 2015-3 du 26/05/2015 du reversement de 9250€ de Fond de concours. Compte tenu de l'actualisation des chiffres (intégration de l'année 2014) et des propositions de méthodes de calcul ajustée lors de la Commission d'Évaluation des Transferts de Charges du 22 septembre dernier il convient d'ajuster ce montant à 28 000€.

L'opération décrite ci-dessus contribue à l'amélioration du cadre de vie des habitants de la commune de Saussan.

Elle participe au développement et à l'aménagement de son territoire.

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 20 Novembre 2015 (suite)

N° D 20 11 2015-5 (suite)

A ce titre, la commune de Saussan envisage de prendre en charge une partie du financement de la réalisation de cette opération par le versement d'un fonds de concours à la Métropole.

En effet, en application des articles L 5217-7 et L 5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, celui-ci sera versé à Montpellier Méditerranée Métropole après accords concordants, exprimés à la majorité simple du conseil municipal et du conseil de la Métropole.

Le montant total des fonds de concours qui peuvent être perçus par Montpellier Méditerranée Métropole, au titre de cette opération, ne peut excéder la part de financement assurée, hors subvention, par la Métropole.

Dans ce cadre, le montant de ce fonds de concours, établi en fonction du budget prévisionnel de l'opération tel que défini, dans le projet de convention joint en annexe s'élève à 28 000 € HT, soit 48.85 % du montant prévisionnel de l'opération H.T. (travaux déduits des subventions).

Il sera réévalué à la hausse ou à la baisse en fonction du coût définitif HT de l'opération tel qu'il résulte du décompte général de l'opération dans les mêmes proportions que pour le financement initial mentionné ci-dessus.

Le projet de convention de fonds de concours détermine notamment les modalités de versement par la commune.

Après en avoir délibéré, par 12 voix pour dont 5 pouvoirs et 2 abstentions, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le versement d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel de 28 000 € H.T., pour la réalisation de cette opération de rénovation et réaménagement de la place de l'église et du monument aux morts ;
- **APPROUVE** la convention définissant les modalités de mise en œuvre de ce fonds, jointe en annexe ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention après approbation concordante de la commune de Saussan et de Montpellier Méditerranée Métropole ainsi que l'ensemble des actes relatifs à cette affaire.

N° D 20 11 2015-6

DÉCISION MODIFICATIVE N° 2

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre des attributions de compensations définitives pour la Métropole, il convient de réajuster les comptes suivants :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT
Article 73921 = + 19 028 €	Article 6419 = + 16 390.89
Article 678 = - 19 028 €	

Soit nouveau prévisionnel fonctionnement dépenses et recettes de 1 532 110.16 €

DÉPENSES INVESTISSEMENT

Article 21318 = - 13609.11

Article 204512 = + 28 000

Article 10226 = + 2000

Soit un nouveau prévisionnel d'investissement dépenses et recettes de 880 076.89 €

Après en avoir délibéré, par 13 voix pour dont 4 pouvoirs et 1 abstention, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la décision modificative n° 2 du budget 2015

N° D 20 11 2015-7

AVIS SCHÉMA DE MUTUALISATION

Le schéma de mutualisation est le fruit des réflexions et des propositions des nombreux groupes thématiques constitué de DGS et de cadres des communes membres, ainsi que de responsables de la Métropole, qui ont permis de confronter les expériences concrètes des agents communaux et intercommunaux afin de faire émerger une culture commune et des projets communs, dans l'intérêt du « bloc communal ».

L'ensemble de ces fiches actions constitue un schéma évolutif et vivant qui devra s'adapter aux évolutions du champ d'action communal et intercommunal et fera l'objet d'évaluations régulières.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'émettre un avis sur ce schéma.

Après en avoir délibéré, par 12 voix pour dont 5 pouvoirs et 2 abstentions,

Le conseil municipal **ÉMET** un avis favorable.

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 20 Novembre 2015 (suite)

N° D 20 11 2015 - 8

ZAC DES « HORTS DE VERNIS » DÉSAFFECTATION DES CHEMINS RURAUX EN VUE DE LEUR ALIÉNATION

Monsieur le Maire rappelle :

- que la Commune, par délibération en date du 24 février 2014 a approuvé le dossier de création de la ZAC dénommée ZAC des « Horts de Vernis »
- que pour l'affaire en objet elle agit au nom et pour le compte de Montpellier Méditerranée Métropole conformément à la convention signée le 31/12/2014 en vue de l'exercice transitoire des compétences nouvelles.

Cette opération d'aménagement doit englober dans son périmètre des chemins ruraux dont il apparaît, après superposition du plan masse de l'opération, qu'ils sont situés dans les zones cessibles de la ZAC.

Il s'agit de deux parties des chemins ruraux suivants :

- « chemin des Horts de Vernis » sur 200 mètres linéaires
- « chemin rural » sur 85 mètres linéaires (perpendiculaire au Chemin des Horts de Vernis).

Ces chemins sont localisés et identifiés sur le plan établi à cet effet.

Compte tenu du fait que la mise en œuvre de la ZAC va conduire à la réalisation de voies urbaines assurant la desserte des terrains situés dans le périmètre de la ZAC, la suppression de ces parties de chemin sera donc compensée par la réalisation des voies nouvelles de la ZAC.

Tenant l'intérêt général qui s'attache à la suppression partielle des chemins précités situés dans l'emprise du périmètre de la ZAC des « Horts de Vernis », Monsieur le Maire expose qu'il convient d'engager la procédure de désaffectation en vue de l'aliénation de la partie des deux chemins ruraux précités, conformément aux dispositions du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Il y a lieu cependant, et avant toute démarche administrative, d'en prononcer la désaffectation. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités,

Vu le Code Rural,

Vu le dossier comprenant les plans d'aliénation des chemins ruraux,

- **DÉCIDE** par 12 voix pour (dont 5 pouvoirs) et 2 voix contre,
- **DE PRONONCER** la désaffectation partielle en vue de leur aliénation des chemins ruraux :
 - « chemin des Horts de Vernis » sur 200 mètres linéaires
 - « chemin rural » sur 85 mètres linéaires.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer la procédure administrative prescrites par l'article L 161-10 du Code Rural, pour mener à bien leur aliénation.

N° D 20 11 2015 - 9

TARIFS ALSH/ALAE/TAPS

Le conseil municipal,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la délibération du 12/07/2011 fixant les tarifs communaux,
- **CONSIDÉRANT** qu'il est opportun de procéder à leur réactualisation annuelle,
- VU la proposition du Maire d'une augmentation,

Après en avoir délibéré, par 12 voix pour (dont 5 pouvoirs) et 2 abstention, le conseil municipal :

- **FIXE** ainsi qu'il suit les tarifs applicables au 1er janvier 2016

TARIFS ALSH au 1er janvier 2016

Quotient Familial	Prix Journée	Prix Journée Sans Repas	Forfait Semaine	Forfait Semaine Sans Repas
800	19	16	85	82
De 799 à 500	16	13	70	67
< 499	10	7	40	37
extérieur	21	18	95	92

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 20 Novembre 2015 (suite)

N° D 20 11 2015 - 9 (suite)

Quotient Familial	Prix ½ Journée Avec Repas	Prix ½ Journée Sans Repas
800	14	11
De 799 à 500	11	8
< 499	7	4
extérieur	18	15

DÉGRESSIVITÉ FRATRIE (pour les enfants inscrits le même jour) :

-1 € par jour : pour le 2ème enfant

-1,50 € : pour le 3ème enfant et les suivants

TARIFICATION ALAE ET TAPS SAUSSAN 2015-2016 (date d'effet 01/01/2016)

Quotient Familial	ALAE Matin	TAPS (nouveau)	ALAE Soir (idem 2014-2015)
0 à 299	0,5	0,5	0,5
300 à 499	0,65	0,6	0,65
500 à 799	0,8	0,7	0,8
800 à 899	0,90 (au lieu de 1 €)	0,8	1
> 900	1 (au lieu de 1,1 €)	1,2	1,1

N° D 20 11 2015 - 10

DEMANDE DE SUBVENTION POUR ÉQUIPEMENT DE LA MAISON DES JEUNES (MDJ)

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il convient d'équiper la Maison des Jeunes en matériel pédagogique et électroménager.

Le montant estimatif de l'acquisition s'élève à 11 770.00 €..T.T.C

Monsieur le Maire propose au Conseil de demander l'aide financière de la Caf.

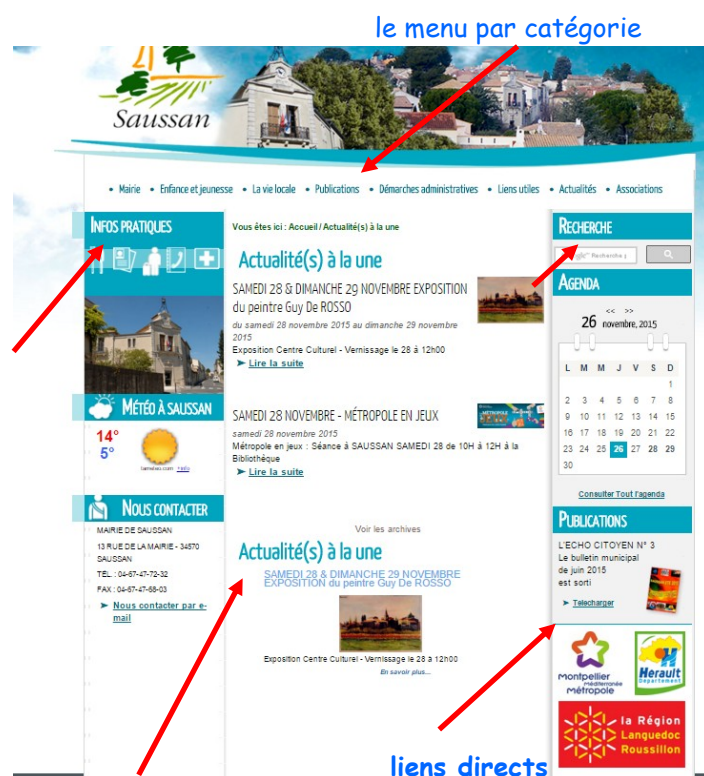
Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve le projet présenté et charge Monsieur le Maire de présenter la demande de subvention.

PRÉSENTATION SITE COMMUNAL

Depuis le 5 novembre la nouvelle interface de notre site Internet est en ligne. (voir ci-après un aperçu)

Nous avons fait évoluer le site vers une nouvelle interface graphique, ce qui change l'apparence mais aussi des améliorations tels que :

- un champ de recherche
- des liens vers des sites de la métropole, département, la région etc.
- espace d'hébergement supplémentaire
- plus convivial et clair
- l'actualité à la une d'un coup d'œil !
- les infos pratiques
- la météo



N'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires et/ou idées via :

communicationsaussan@outlook.fr ou

lejournaldesaussan@orange.fr



Lien vers le site de la Métropole :

<http://www.montpellier3m.fr/>

CULTURE, ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE

Membres : B. GRENIER

J. BERNON - S. LANDIER - G. RISSO

Programmation Culturelle

Nos pérégrinations voyageuses continuent de janvier à mars 2016 en s'immergeant dans la diversité des arts :

- **Théâtre, peinture et musique du monde**

Voyager peut être autant imaginaire que réel et parfois les deux. En art le voyage a la vertu de nous ouvrir des espaces de liberté et beaucoup d'artistes ont créé des œuvres magistrales sur cette thématique.

- Des poètes : Rimbaud, Nerval...
- Des peintres : Delacroix, Chassériau...
- Des romanciers : Flaubert, Jules Verne...
- Des road-movies du cinéma : Spielberg, W.Wenders ..

Tous nous invitent à un regard multiple sur le monde.

« Être cul-de-plomb c'est le vrai péché contre l'esprit. »

Nietzsche - Ecce Homo.

Rencontres Arc Ouest

Tous les deux mois les responsables culturels des communes de l'Arc Ouest se rencontrent pour échanger leurs informations et réfléchir à des actions communes. Les deux dernières réunions ont porté sur l'éducation musicale de notre secteur. Outre le travail et les propositions de certaines associations, depuis plusieurs années. **'Internote'** propose une école de musique intercommunale. La fragilité de sa situation financière et le souhait de la Métropole d'établir une meilleure concertation et répartition des écoles de musique dans son périmètre

géographique ont abouti à une réunion d'échange sur les besoins, les contraintes et les perspectives d'une école de musique pour l'Arc-Ouest.

Compte rendu de la réunion du 5 novembre 2015 en Mairie de Saussan

Métropole :

Rappel de l'enjeu d'une éducation musicale.

Présentation d'un diagnostic sur les écoles de musique de la Métropole.

Se veut à l'écoute des demandes des communes représentées.

Arc Ouest :

Confirme son souhait d'un maintien d'une école de musique intercommunale qui soit accessible pour le plus grand nombre.

Faiblesses actuelles :

- L'école Internote fait face à des difficultés financières.
- Prix trop élevé de l'inscription qui devient dissuasif pour les adhérents et ne joue plus un rôle social.
- Le rattachement à l'école de Juvignac ne serait pas viable financièrement.
- Il faut chercher une solution pérenne pour les années à venir et pas un simple rattrapage du court terme.
- Demande à la Métropole de prendre en considération la fragilité de la situation de l'éducation musicale sur l'Arc Ouest.

CULTURE, ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE

Changement climatique du Département

Les communes de Murviel-lès-Montpellier, Pignan, Saint-Georges d'Orques, Juvignac, Lavérune, Saussan, et Grabels se sont rassemblées pour organiser avec le soutien de Montpellier Méditerranée Métropole, une soirée débat autour du changement climatique, le 19 novembre à la Mairie de Murviel-lès-Montpellier.

Intitulée « **Face au changement climatique, que pouvons nous faire ici, nous citoyens et collectivités ?** », cette soirée d'échanges a abordé plus particulièrement les thématiques du transport, du bâtiment, de l'agriculture et de l'alimentation.

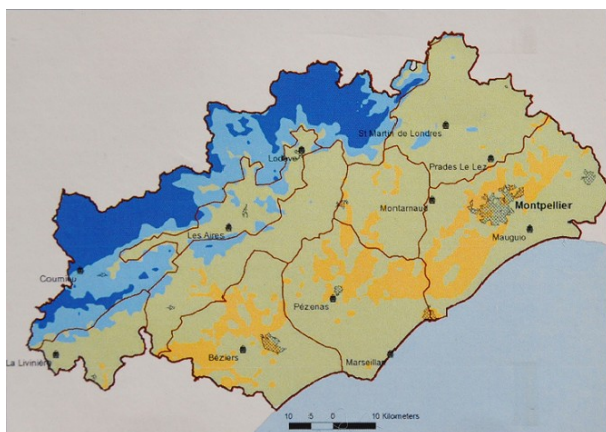
- **Avec :** Thierry Salomon, énergéticien, fondateur et ancien président de l'association Négawatt ; - Martine Cheylan, ingénieur spécialiste transports, Ademe, Agence de défense de l'environnement et maîtrise de l'énergie ; - Jean-Marc Touzard, économiste, directeur de recherche Inra.

CLIMAT LOCAL

Des températures moyennes en hausse depuis trente ans

Le réchauffement généralisé n'empêche cependant pas une certaine variabilité annuelle. Ainsi l'année 2013 tout en présentant, un écart positif à la normale, se distingue comme étant relativement fraîche par rapport à la décennie précédente.

En comparant la décennie 1970 à la décennie 2000, le réchauffement se retrouve partout, y compris sur les zones de relief.



Carte 2 : Spatialisation des températures moyennes annuelles pour la période 1971 - 1980 sur le département de l'Hérault

Températures extrêmes

Pas d'évolution significative du nombre de journées très chaudes depuis 1980 mais un nombre de jours de gel en baisse relative.

Précipitations

A l'échelle du Département de l'Hérault, aucune tendance générale n'a pu être mise en évidence sur les typologies de précipitation. C'est en particulier le cas pour les épisodes de pluies torrentielles qui ne sont ni plus ni moins fréquents que par le passé. En revanche, l'évolution du nombre de jours de précipitations efficaces, c'est à dire avec des cumuls compris entre 10 et 40 mm est en baisse sensible.

Un devenir en mutation

Quelle que soit l'hypothèse haute ou basse sur notre maîtrise d'une augmentation des températures, il nous faut anticiper les conséquences sur l'agriculture et notre alimentation.

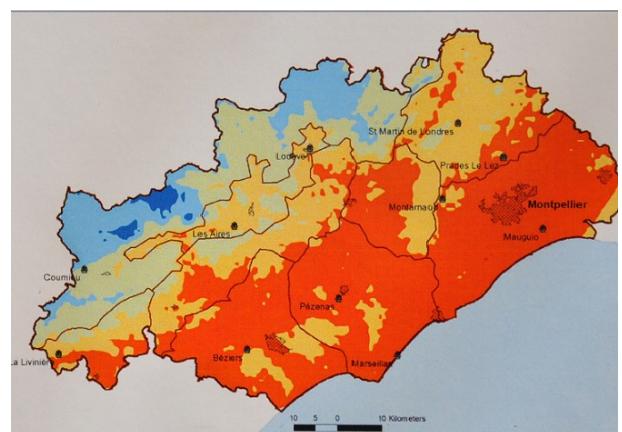
Quelques conseils

Face au réchauffement climatique du essentiellement à trop d'émission de CO₂, le débat a porté aussi sur la nécessité d'une modification de nos comportements de déplacement. Perdre l'habitude d'un usage systématique de la voiture individuelle,

Privilégier marche à pied, vélo et transport en commun. Même constat pour l'habitat : maîtriser par sa construction toutes les pertes d'énergie.

Pour plus d'informations :

www.languedoc-roussillon.ademe.fr/w.ach34.fr/



Carte 3 : Spatialisation des températures moyennes annuelles pour la période 2001 - 2010 sur le département de l'Hérault

CULTURE, ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE

EXPOSITION 27 & 28 NOVEMBRE

Guy de ROSSO

La commission culture, fidèle à sa politique de mise en valeur des artistes saussannais, a présenté en ce mois de novembre une rétrospective de l'œuvre de **Guy de Rosso**. L'exposition a permis de découvrir ses multiples facettes d'expression et son immense talent d'aquarelliste.

**QUELQUES PETITS MOTS DES VISITEURS SUR L'EXPOSITION.**

Un talent certain et beaucoup de diversité. Bravo Guy de nous régaler les yeux et l'imagination.

Félicitations pour ces belles œuvres ! Au plaisir de se rencontrer pour des manifestations picturales futures.

Très bonne exposition.

Trop beau ! J'adore en particulier tes huiles et Sète telle qu'elle est.

Un si joli parcours de l'arrière pays aux pays lointains avec une grande sensibilité et une technique, mais quelle technique !

Un vrai bonheur de savoir que notre petit village soit si plein de richesses grâce à des saussannais comme toi.

Un vernissage inoubliable et ô combien convivial.

Ah ! L'ami Guy, mon aquarelliste préféré, quelle belle expo !

Un regard positif sur les choses qui nous rappelle le vrai bonheur : les couleurs, les paysages, l'amour de la vie... et une grande technique.

Merci pour ce petit voyage.

C'est un plaisir de voir votre art pour la peinture. Continuez pour la richesse de notre village.

De Saussan à Bali en passant par Saint Guilhem, Sète, Frontignan... Que du plaisir !

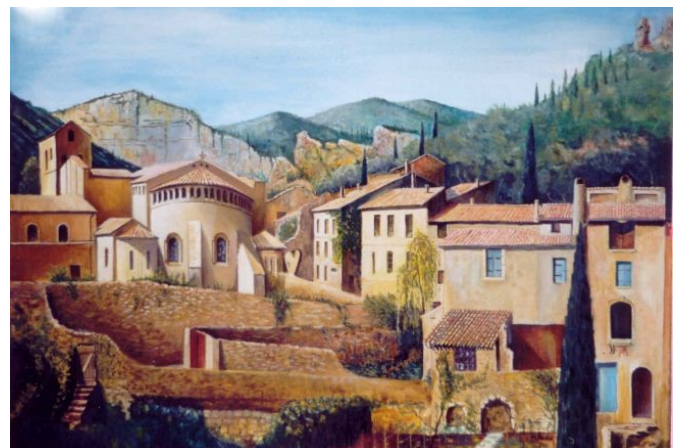
Décidément les Saussannais ont du talent. Exposition réussie et magnifique.

Toujours aussi agréable à regarder tes aquarelles si pleines de passion.

Merci Guy pour ces couleurs que tu sais si bien marier qui nous enchantent le cœur et les yeux.

Absolument magnifique, quel talent ! Merci beaucoup pour cette exposition.

Bravo l'artiste ! Je suis admirateur de l'homme et admirateur du peintre.



C.C.A.S.

Membres : M. GANGA -

M. BENAUD - J. BIREAU - R. CELIE - F. DENIAU

G. EYMERI - M. HOUVENAGHEL - A. PAYRAT

A. ROUX - N. SERANE - D. SIGNOREL

C. VIGROUX

Le traditionnel repas des aînés de Saussan, organisé par la mairie et le C.C.A.S aura lieu le dimanche 17 janvier 2016 à 12h00 au centre culturel.

Toutes les Saussannaises et tous les Saussannais de plus de 65 ans et leurs conjoints seront conviés à partager ce moment de convivialité (les invitations seront distribuées à toutes les personnes concernées).

Nous appuyant sur l'expérience de l'année dernière nous avons décidé de ne pas mettre en place de colis de substitution au repas, en effet très peu de personnes ont souhaité en bénéficier lors de la dernière édition.

Cette année nous renouons avec la tradition du lien intergénérationnel : les enfants de l'école Joseph Delteil participeront à la décoration de la salle de réception.

La mairie et le C.C.A.S sont heureux d'organiser ce moment de partage et d'échange.

AMITIÉS & LOISIRS

L'association 'Amitiés et Loisirs' a organisé le lundi 23 novembre une après-midi récréative au Centre Culturel qui était ouverte à tous.

Avec un spectacle intitulé : « QUE DU BONHEUR ! » de CHRISTIAN DESSANG. Ce fut une rétrospective des années 30 à nos jours tout en humour !



Environ 70 personnes ont assisté à cet agréable moment de convivialité et d'humour.

Après le spectacle un goûter a été offert et s'est déroulé dans une très bonne ambiance.

Une exposition vente a eu lieu avec des ouvrages confectionnés par les membres de l'association.

La fête s'est terminée dans la joie et la bonne humeur.
L'équipe organisatrice vous donne rendez-vous pour les prochains événements !

ENFANCE & JEUNESSE & SPORTS

Membres : Christine VIGROUX

M. GANGA - B. GRENIER - M. HOUVENAGHEL
A. ROUX - A. SIINO - N. SOLBES

ASSISTANTES MATERNELLES : Une réunion a eu lieu en présence de Christine Vigroux et des assistantes maternelles de la commune.

Ce moment a permis à toutes les assistantes d'exprimer leurs attentes en animations, de moments de rencontres, de coordination et d'appui via le RAM (relai des assistantes maternelles).

Il a été convenu que le RAM mettra en place au minimum une animation par trimestre. Un test d'une animation par mois est lancé à partir de novembre 2015.

Il reste **2 places vacantes** sur la commune pour accueillir des bébés.

Pour tous renseignements vous pouvez vous adresser au RAM.

RAM (relais des assistantes maternelles) : le RAM est un service intercommunal gratuit et de proximité, pour les familles et les assistants maternels dont les principales missions sont :

- **Pour les familles :**
 - * mise à jour régulière de la liste des disponibilités des assistants maternels
 - * informations et accompagnement individualisé tout au long du contrat : démarches administratives, aides de la CAF, contrat de travail, convention collective
 - * écoute, échange et soutien sur les attitudes éducatives concernant l'accueil de l'enfant : période d'adaptation, importance de la communication.
- **Pour les assistants maternels et les enfants :**
 - * un accompagnement individualisé :
 - information sur le statut de salarié, le contrat de travail
 - * un accompagnement professionnel :
 - écoute et soutien dans la pratique professionnelle
 - temps collectifs ou rencontres régulières enfants / assistants maternels /RAM.

Sur la commune de Saussan, 8 assistantes maternelles sont agréées par le Conseil Général pour accueillir de

jeunes enfants.

Contact : Anne BONNARD : 07 87 69 74 49

ou : 04 67 47 24 43 - annebonnard.ram-vm@orange.fr

Relais Assistants Maternels Vène & Mosson

4, Place de la mairie

34880 Lavérune

CRÈCHE : Les questionnaires remis aux parents de Saussan ont été analysés.

100 % des parents souhaitent que la nouvelle crèche soit construite près des écoles.

La principale motivation est l'optimisation des déplacements pour les fratries.

Des places de parking ou espace de stationnement de courte durée sont demandés.

ÉCOLE : Sur proposition de Madame Signorel, il a été décidé en conseil d'écoles de faire signer la Charte de Laïcité aux parents et aux enfants.

Cette charte prend toute son importance suite aux événements tragiques qui ont touchés notre pays le 13 novembre.

CANTINE SCOLAIRE : Le travail des DGS et des adjoints des communes de Murviel, Lavérune, Pignan et Saussan accompagnés par la Métropole a abouti.



ENFANCE & JEUNESSE & SPORTS (suite)

La société retenue est SHCB situé à Sauvian. Les premiers repas ont été livrés le 2 novembre 2015.

La priorité a été donnée à la qualité des produits, aux approvisionnements en circuit court (producteurs locaux), à la prédominance des fruits et légumes frais (95 %), à la valorisation des produits issus de l'agriculture bio et issus de la pêche durable ainsi qu'au respect de l'environnement.

Les enfants vont bénéficier de 20 % de produits bio à chaque repas ainsi que de nombreuses animations (western, fraîcheur, « repas autour du monde »...).



Il a été décidé que le surcoût du repas (0,31 centimes) soit pris en charge par la commune jusqu'à nouvel ordre.

ALSH : Les questionnaires remis aux parents et analysés prouvent que les efforts d'organisation et de diversité des activités portent ses fruits. Plus de 98 % des parents sont satisfaits.

Nous restons toujours à l'écoute des idées d'amélioration.

La charge des rythmes scolaires est importante pour la commune (personnel communal, intervenants).

Nous invitons toutes les associations de la commune à faire acte de bénévolat. Si vous souhaitez être solidaire merci de contacter la mairie.

Nous profitons de cette édition pour remercier très chaleureusement tous les bénévoles de la bibliothèque pour leur investissement auprès des enfants.



MDJ : Après de nombreux problèmes techniques, la maison des jeunes ouvrira ses portes en janvier 2016.

Les meubles sont en place et le matériel arrivera fin décembre.

Les jeunes et les élus participeront à la mise en place pendant les vacances de Noël.

La MDJ permettra d'innover et surtout de proposer une offre variée d'animations aux enfants et ados.

Une stagiaire diplômée et expérimentée renforcera les effectifs en janvier 2016.

MAISON DES JEUNES

LA MDJ EN QUELQUES MOTS

La Maison des Jeunes est un espace pour les jeunes âgés de 10 à 17 ans et en priorité issus de la commune. C'est un local ouvert à la sortie de tes cours et pendant les vacances scolaires...

L'adhésion annuelle est obligatoire pour venir à la MDJ.

PROJETS DE LA MAISON DES JEUNES

Maison des Jeunes de Saussan
06.30.69.43.70

Mardi
17h - 19h
Mercredi
14h - 19h
Jeudi
17h - 19h
Vendredi
17h - 21h30

D'autres ouvertures sont possibles sur projet.

Condition : être adhérent à la Maison des Jeunes
Attention ! Les horaires peuvent être modifiés en fonction des projets (sorties, soirées à thèmes, rencontres intercommunales...) et pendant les vacances !

Maison des Jeunes
11 rue de la Mairie - 34570 Saussan
tel : 04.67.50.75.58 / 06.30.69.43.70
mail : prj.saussan@yahoo.fr

Mairie de Saussan
13 rue de la Mairie - 34570 Saussan
tel : 04.67.47.72.32 / fax : 04.67.47.72.32
mail : mairie-de-saussan@wanadoo.fr

- **Ateliers artistiques** : dessin, street-art, customisation d'objet, théâtre, cirque, bricolage (modules, jeux de société...)...
- **Ateliers sportifs** : sports collectifs et individuels, nouveaux sports...



- **Multimédia** : jeux vidéo, montage photo, court-métrage, stop-motion,...
- **Soirées à thème** : Jeux de société, cuisine & repas, vidéo-débat, tournoi billard & baby-foot, remue-méninges... intergénération, interculturel...
- **Soirées partagées** : intergénération, interculturel...
- **Sorties** : escalade, patinoire, futsal, cinéma, bivouac...
- **Chantier-loisirs** : embellissement d'espaces communaux, création de mobilier...
- **Camps** en gestion directe.
- **Participation** à la vie locale.
- **Actions de sensibilisation** : la différence, la prévention, l'environnement, la santé...
- **Rencontres** intercommunales culturelles et sportives.
- **Stages culturels** : théâtre, cirque, texte & enregistrement hip-hop...
- **Séjours intercommunaux** : ski, pleine nature...

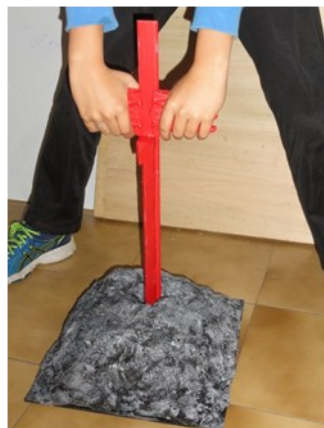
Maison des Jeunes
11 rue de la Mairie - 34570 Saussan
Tel : 04.67.50.75.58/06.30.69.43.70.
Mail : prj.saussan@yahoo.fr
Suivez les actualités sur la page Facebook : Maison des Jeunes de Saussan

MAISON DES JEUNES (suite)



DES VACANCES D'AUTOMNE ENSOLEILLÉES !

Des créations... (graff, modélisation, pixel art, pochoir...)



Des découvertes... (exposition 'douce France' par C215, atelier initiation pochoir à Pierres vives)



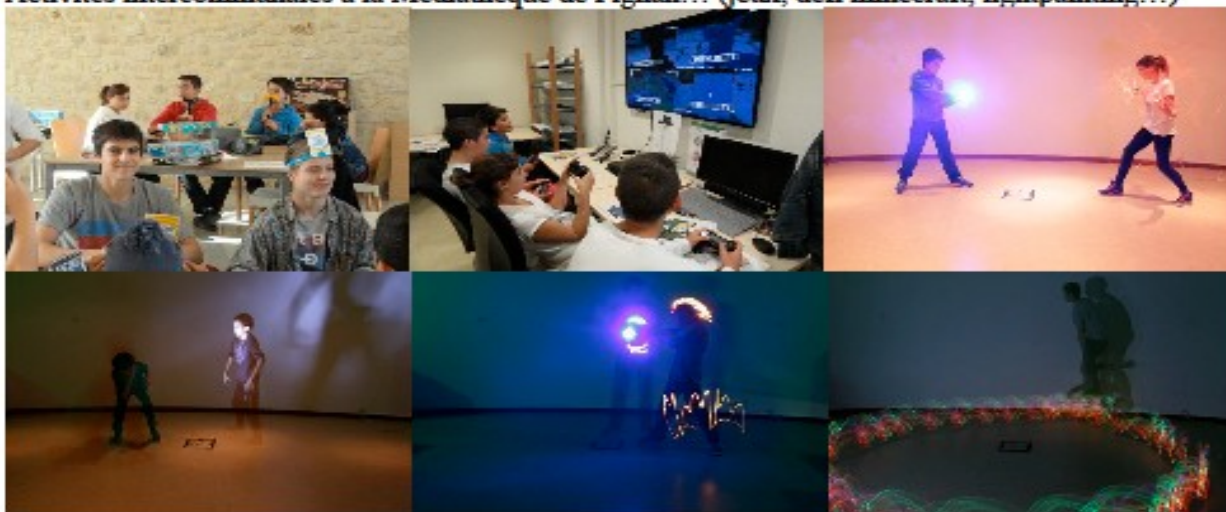
Des rencontres interstructures... (acrobranche, jeux, rugby, accueil jeunes handicapés à Saussan)



MAISON DES JEUNES (suite)



Activités intercommunales à la Médiathèque de Pignan... (jeux, défi minecraft, lightpainting...)



Des soirées mdj... (raclette, jeux)



À VENIR

Vacances de Noël !

La MDJ sera ouverte du Lundi 21 au Jeudi 24 Décembre 2015 avec un programme sous dominante culturelle.

SÉJOURS SKI INTERCOMMUNAUX !

Deux séjours interco. se dérouleront cet hiver à St Léger Les Mèlèzes (Alpes) :

- du 28 Février au 4 Mars 2015 pour les 6/10 ans, et,

- du 28 Février au 5 Mars 2015 pour les 11/17ans.

N'hésitez pas à téléphoner ou venir nous rencontrer pour toutes informations !!!

A très bientôt pour de nouvelles aventures...

Jordane MADEUF/06.30.69.43.70.

RÉTROSPECTIVE SEPTEMBRE

RENTÉE DES ASSOCIATIONS



JOURNÉE DU PATRIMOINE



SOIRÉE FÊTE DES VENDANGES



RÉTROSPECTIVE OCTOBRE À NOVEMBRE

OCTOBRE

CONCERT WATERLINE



NOVEMBRE

CONCERT Emmanuelle TROY



COMMÉMORATION 11 NOVEMBRE

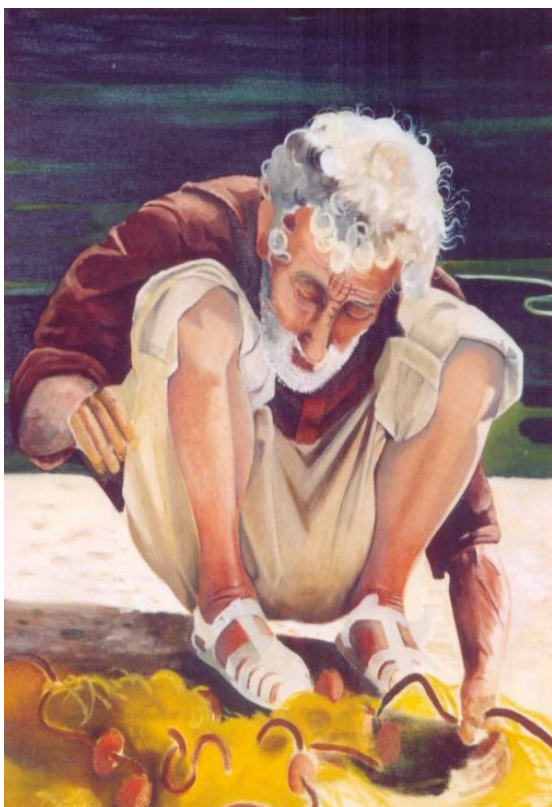


RÉTROSPECTIVE NOVEMBRE

EXPOSITION EMPREINTE & TERRE - VÈNE & MOSSON



EXPOSITION Guy De ROSSO



Etat Civil



NAISSANCES



ILS SONT ARRIVÉS

Toutes nos félicitations aux
heureux parents
et bienvenue à :

BOUDET Léon le 6 septembre 2015

PASCUAL Lucie le 10 septembre 2015

De MARLÉ Florent le 24 octobre 2015

LANET D'ANDREANO Maélys le 26 octobre 2015

LACOMBE Keycie le 30 novembre 2015

MICHEL Emma le 02 décembre 2015

ELLE NOUS A QUITTÉ

N'DIAYE Magatte épouse Jérôme BORD
le 8 septembre 2015

TOUTES

NOS CONDOLÉANCES À LA FAMILLE

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE



« La joie de lire »

Petit rappel des animations du dernier trimestre 2015

Toutes les semaines, la bibliothèque a accueilli des enfants dans le cadre des activités après l'école : le lundi un groupe d'enfants de maternelle, le vendredi un groupe d'enfants du primaire, pour un temps de lecture et de prêts de livres pour les plus grands.

Tous les mois, "les BB lecteurs" sont venus à la bibliothèque avec leur assistante maternelle, des responsables de la crèche, quelques parents pour un temps de lecture d'albums entrecoupé de comptines et jeux de doigts en groupe, puis pour un moment de lecture plus individualisé.

En novembre 16 enfants et 8 adultes étaient présents. **Voir l'encart (page suivante) pour le programme à partir de janvier.**

La soirée "Vendanges et vendangeurs" du 26 septembre

a permis à la fois l'évocation des souvenirs à travers les paroles échangées, les photos mises à disposition, le film de J.P. Piquemal et F. Du-



four proposé et présenté par Annie Piquemal, et des lectures de textes de Jean Rouquette, Marie Rouanet, Jean Claude Carrière... Temps de partage convivial qui a réjoui les participants !

Achats de livres pour les adultes et les enfants, après l'attribution des prix et en tenant compte des propositions des lecteurs. Ces nouveaux livres ont été équipés et mis à disposition dès la mi-novembre.

Parmi les nouveautés :

- des policiers : Jo Nesbo, Jean Christophe Grangé, Analdur Indridason, David Lagercrantz...

- des prix littéraires : Mathias Sénart (Goncourt), Christophe Boltanski (Fémina), Svetlana Alexievitch (Nobel)...

- et d'autres romans ou essais : Eric E Schmitt, Yasmina Khadra, Anne Maffre-Baugé, Joe Dicker, Giulia Enders...

La liste complète des achats et les livres sont disponibles à la bibliothèque.

Echos de la conférence " Réchauffement climatique" du 13 novembre.

Le réchauffement climatique se manifeste par des multiples signes, mais il est difficile à définir du fait de la complexité de ses causes. Par ailleurs ses conséquences sont multiples mais difficiles à prévoir de manière précise.

La cause principale en est la production de CO2. Or le CO2 est produit par la combustion du bois, du charbon, du gaz, par les ruminants au moment de leur digestion... Cependant les principales sources d'émission de CO2 sont les centrales à charbon. La Chine, les USA, la Russie, l'Inde, le Japon, l'Allemagne qui disposent de telles centrales produisent 60% du CO2 mondial. Impossible d'arrêter brutalement cette production néfaste pour le climat, sans nuire profondément à l'activité du pays et à sa population !

La production d'électricité des énergies renouvelables est intéressante mais elle ne peut être maîtrisée : il faut que le vent souffle, que le soleil brille. Les périodes où ces conditions sont remplies ne coïncident pas avec la forte demande d'électricité, or l'électricité produite ne peut pas être stockée.

Les gouvernants qui vont se réunir dans le cadre de la Conférence

Climat à Paris veulent maintenir le réchauffement climatique à 2° maximum, proposition déjà avancée lors de la conférence de Copenhague en 2009.



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE (suite)

Les courbes émanant du GIEC (groupe d'experts inter-gouvernemental sur l'évolution du climat) qui montrent la croissance globale de l'émission de CO₂ depuis 2009, mettent en évidence que ce projet n'est pas réaliste, l'hypothèse d'un réchauffement moyen de 4°5 à l'horizon 2100 paraît plus probable.

Une augmentation de la température de 4°5 ne manquera pas d'avoir des effets importants sur la vie terrestre : zones immergées, zones devenant désertiques, migrations importantes de populations, modifications dans le rendement des productions agricoles qui sont la base de l'alimentation...

Se préparer à une telle évolution, assurer une transition progressive, s'adapter à ces transformations en douceur paraît indispensable.

Mais, une telle attitude ne va pas de soi : nous ne sommes pas correctement informés ou nous n'avons pas envie de l'être, et puis la fin du siècle c'est loin même si déjà nous sentons bien que des événements climatiques "anormaux" se produisent. Nous avons tendance :

- soit à faire l'autruche : pour nous d'autres problèmes sont plus urgents, nous faisons confiance aux politiques, aux scientifiques ou encore cette question de climat nous angoisse et nous n'avons pas envie de la voir en face...
- soit à agir comme le colibri qui "fait sa part". Nous essayons de réduire notre production de CO₂ tout en sachant que faire seul ne saurait être efficace... Mais des colibris qui réfléchissent ensemble pour envisager d'autres manières de consommer, de vivre ... peuvent favoriser cette adaptation qui sera indispensable à terme.

Un grand merci à François Fouqué et à Hubert Flocard pour leur présentation claire et argumentée de cette question qui nous concerne directement. Chacun peut trouver un complément d'information à la bibliothèque : les conférenciers ont mis à notre disposition le texte de leur conférence.

Pour une information plus longue (environ 100 pages) voir internet : "GIEC 5ème rapport Synthèse".

En décembre, pour les enfants de maternelle le 2, pour les BB lecteurs le 3 des contes, des histoires remplies d'étoiles, des histoires qui sentent bon de miel et de chocolat qui disent que Noël s'approche et qu'il apporte la joie.

A chacun

l'équipe de "la Joie

de Lire" souhaite de Joyeuses
Fêtes !



BIBLIOTHEQUE DE
SAUSSAN
Bébés- lecteurs

Aux parents de jeunes enfants,
Aux assistantes maternelles,
Aux responsables de la crèche

Pourquoi des livres et des histoires?

- pour le plaisir d'un moment partagé et pour se laisser envelopper par les sonorités;
- pour s'approprier la langue du récit et pour que se développent tout naturellement imagination, mémoire...
- pour partir en douceur et en toute sécurité vers un pays magique dont les héros sortent grandis: patience, courage, confiance font que la vie toujours gagne!

Pour l'année 2016, voici nos rendez-vous, tous à 10h15

- 14 janvier,
- 4 février,
- 10 mars,
- 7 avril,
- 12 mai,
- 2 juin.



Merci de nous prévenir de votre participation
Tel: 04 67 47 50 33 email: bibliotheque.saussan@wanadoo.fr

Rappel :

Permanences de la bibliothèque :

**les lundi, mercredi, vendredi de 17h à 19h,
le samedi de 10h à 12h.**

A votre disposition pour 3 semaines et gratuitement :

- albums et périodiques pour bébés et enfants;
- romans classiques et récents pour les grands,
- BD... documentaires et quelques périodiques.

A.P.E.S.A.



A. P. E. S. A.

Cette année, l'association APESA souffle sa 10ème bougie ! Dix années que des acteurs bénévoles se succèdent et sont au service des parents d'élèves et des écoles, toujours attentifs aux sujets inhérents aux écoles : 60 Conseils d'Ecole Maternelle et Elémentaire confondus, une présence constante aux écoles, une écoute attentive, des accompagnements lors des sorties scolaires, une centaine de réunions avec la Municipalité, une soixantaine de manifestations sur la Commune, des milliers de coups de pinceau, pour la rénovation et l'embellissement des écoles, des semaines de présence sur les marchés, des centaines d'heures de confection d'objets et de costumes...



Comme nous le répétons à chaque fois que nous en avons l'occasion, une association de parents d'élèves a pour objet de défendre les intérêts moraux et matériels communs aux parents d'élèves (et donc aux élèves) en les représentant lors des conseils d'école, de soutenir activement les projets et les actions des enseignants, de relayer l'information, mais aussi d'organiser des événements autour de l'école favorisant les temps d'échanges conviviaux et la collecte de fonds pour les écoles.

En ce qui concerne les événements, c'est par le Marché de Noël, l'Opération Chocolats, le Marché aux Fleurs, le Carnaval, la Fête du Sport et, cette année peut-être, la vente de crêpes, que nous œuvrons. Les bénéfices ré-



coltés lors de ces ventes sont reversés chaque année aux Ecoles sous forme de dons et permettent de financer en partie les sorties (journée à Micropolis pour toutes les classes de l'Elémentaire en 2015), les projets, les ateliers ou les achats de matériel (vélos pour la Maternelle). C'est donc grâce à votre générosité et à l'ac-

cueil que vous réservez aux membres d'APESA que la gratuité est possible pour tous.



De plus, en réalisant ces opérations, nous essayons d'aider d'autres organismes comme l'ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) de la Croix Verte à Montpellier en leur achetant des plantes issues de leurs pépinières pour notre Marché de Printemps ou Initiatives et leur Mécénat Chirurgie Cardiaque avec leurs chocolats issus d'une culture biologique et du commerce équitable, ainsi que leurs objets Tendances pour l'Opération Chocolats et le Marché de Noël. Comme le dit l'adage « L'union fait la force » et si, par nos actions, nous pouvons aider au sens large, alors c'est encore une fois PRÉSENTS que nous répondons.

En ce qui concerne les Conseils d'Ecole, l'année scolaire 2015-2016 compte 12 représentants APESA élus :

- Maternelle :

Titulaires : Audrey Nannini, maman de Raphaël (MS) ; Sandrine Soulié, maman de Kalysta (MS).
Suppléants : Perrine Perrot, maman de Gabriel (MS) ; Caroline Serra, maman d'Alice (GS).

- Elémentaire :

Titulaires : Chloé Barahona, maman d'Ella (CE1) ; Fabien Bonnet, papa d'Axel (CP) ; Audrey Nannini, maman de Justine (CP) ; Sandrine Soulié, maman de Favien (CE1).
Suppléants : Perrine Perrot, maman de Nolwenn (CE2) ; Coralie Rouvier, maman de Gabriel (CM1) et Lise (CE1) ; Marielle DUSSEAU FERTE, maman de Capucine (CE1) ; Caroline SERRA, maman de Baptiste (CE2).

Les 1ers Conseils d'école de cette année scolaire ont eu lieu le mardi

03/11/2015 pour la Maternelle et le jeudi 05/11/2015 pour l'Elémentaire.



A.P.E.S.A. (suite)**A. P. E. S. A.****Effectifs 2015-2016 :**

Maternelle : 52 élèves avec 2 classes à triple niveau : 48 élèves.

Élémentaire : 93 enfants répartis de la manière suivante : 16 CP, 22 CE1, 19 CE2, 10 CM1, 26 CM2. Prévision année 2016-2017 : 89 enfants (22 CP, 16 CE1, 22 CE2, 19 CM1, 10 CM2).

Les points évoqués :*** Maternelle :**

- Bilan de rentrée
- Règlement intérieur, relation ALAE/Ecole et Charte de la laïcité
- Projets spécifiques, sorties pédagogiques et actions prévues pour l'année scolaire
- Bilan Fête des Ecoles
- Actions proposées par l'association APESA
- Travaux réalisés
- Cantine et TAPS

L'école Maternelle remercie vivement l'association des parents d'élèves APESA pour son don de 400 € qui va permettre l'achat de vélos.

*** Élémentaire :****Questions des enseignants :**

- Présentation des nouveaux élus et bilan des élections de parents d'élèves
- Charte de la laïcité et règlement intérieur
- Alerte Rouge et PPMS : reconduction de la fermeture des établissements en cas de déclenchement hors temps scolaire
- Organisation de la journée du Lundi 4 Juillet, lendemain de la Fête du village (vacances le 5 Juillet) ;
- Quelle solution pour récupérer les 100 euros manquants sur la subvention municipale
- Où en est-on du mobilier que nous devons récupérer ?

Questions APESA :

- Effectifs scolaires actuels et futurs
- Entretien, réparation et budget travaux
- Rapport des installations électriques

- Devis mise en conformité électrique
- Exercice incendie
- TAPS
- Restauration scolaire
- Incivilité des enfants durant le temps de restauration scolaire.

L'école Élémentaire remercie chaleureusement l'association des parents d'élèves APESA pour son don de 600 €.

APESA s'engage à un suivi des dossiers.

Un compte-rendu détaillé sera distribué pour les deux écoles respectivement à chaque élève. Toutefois, si vous n'en avez pas été destinataire et si cela vous intéresse, ou pour toute autre question, vous pouvez nous en faire la demande par mail (apesa.saussan@gmail.com).

Notre Assemblée Générale a eu lieu le 26/10/2015. Le nouveau bureau est ainsi constitué :

Sylvie Turpin, Présidente
Sylvie Guardiola, Trésorière
Audrey Nannini, Secrétaire.

Nos actions sont toutes reconduites, à condition toutefois que les volontaires soient assez nombreux pour effectuer les permanences.

Vous aussi parents, si à votre tour vous voulez devenir acteur du bien être de nos petits écoliers, ou si vous voulez simplement soutenir nos actions, alors n'hésitez pas et rejoignez notre association en y adhérant !



A P E S A
Centre Culturel - Place de la Fontaine
34570 Saussan
apesa.saussan@gmail.com



ALAE-ALP-ALSH - LA GALINETTE

Merci aux habitants de Saussan de nous avoir accueilli pour une activité autour des jardins, les bénévoles de la bibliothèque pour la balade contée et merci à l'équipe de l'ALSH et aux enfants d'être de plus en plus nombreux à partager ces moments dans la bonne humeur et la convivialité,

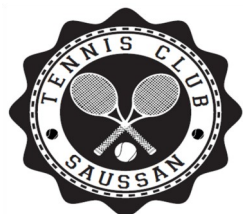


BANQ Corinne
Directrice ALAE/ALSH
La Galinette

Une balade contée,
ce n'est pas trop
fatigant !



TENNIS CLUB SAUSSAN



ANIMATIONS

L'école de tennis regroupe une cinquantaine d'enfants, elle contribue à l'épanouissement de nos jeunes pousses.

Les objectifs du club au programme 2015 / 2016 combinent amusement, motivation progression individuelle et collective en vue d'assurer plaisir et compétition.

Pour les plus jeunes, des rencontres amicales et conviviales seront organisées avec le Tennis Club de Cournonterral/Cournonsec, encadrées par les moniteurs des clubs et des membres du bureau :

Le goûter de Noël aura lieu le mercredi 16 décembre de 14 heures à 17 heures avec des animations proposées par Mathieu Solnon. Le goûter est maintenu en cas de pluie et sera avancé à 14 heures.

La galette des Rois est prévue le vendredi 8 janvier

2016 à 20 heures au club-house.

Nos équipes Dames et Messieurs obtiennent de bons résultats dans leur championnat respectif. Souhaitons à nos compétitrices d'atteindre à nouveau le stade des finales et à nos compétiteurs la montée dans la division supérieure 4 victoires en 4 matchs !

Les futures compétitions 2016 :

- * La coupe des Dames débute le 19 Janvier 2016
matchs les Mardis
- * La coupe Messieurs débute le 31 Janvier 2016
matchs les Dimanches
- * La coupe + 35 ans Messieurs débute le 10 Janvier 2016
matchs les Dimanches
- * La coupe Jeunes (11-14 ans) débute le 19 Janvier 2016
matchs les Mercredis

Sportivement

Le bureau et son moniteur

LE FOYER RURAL

Les informations depuis la rentrée :

☺ **L'ATELIER MOBILIER CARTON** : propose des stages le samedi matin de 9h à 13h. Le nombre de participants est limité à 5 personnes par stage. Vous devez téléphoner 1 semaine avant pour vous inscrire. Cette activité est ouverte aux enfants (à partir de 8 ans) ainsi qu'aux adultes. Les prochaines dates sont les samedis 12 décembre, 9 janvier, 6 février, 19 mars, 9 avril et 28 mai. Il est possible de ne faire qu'un seul stage si vous effectuez un petit objet comme un miroir ou un cadre photo. Le tarif est de 30 euros par stage + 5 euros si vous n'êtes pas déjà adhérent au Foyer Rural.

Exemple de travaux :



UN MIROIR
PERSONNALISÉ



ET
UN PLATEAU

☺ **L'ATELIER D'ART et PATRIMOINE** :

Outre les ateliers qui ont lieu une fois par mois (inscriptions à l'année) le mardi de 18h30 à 20h15 et le jeudi de 19h00 à 20h45, Isabelle MAS propose à tous (adhérents et non adhérents) **1 sortie musée fin juin** : la visite du centre d'Art « La Panacée » et une expo au carré Ste Anne. Inscriptions au 04 67 69 56 23 ou par mail.

☺ **ANGLAIS** : Liana Hamet anime 1 fois par mois le samedi, des stages de conversation pour adultes et ce, sur un thème précis. Renseignements au 04 67 69 56 23 ou par mail. De plus, il reste des places au cours de débutants (hebdomadaire) du mardi matin de 10h à 12h.

Nous avons mis en place cette année des cours d'anglais ludiques pour des préados le jeudi à 17h30 avec Michelle Taylor.

☺ **DO-IN** : Michelle Taylor praticienne en shiatsu propose depuis l'an dernier du DO-IN à Saussan 3 jours par semaine (lundi matin, jeudi soir et vendredi matin). Cette discipline asiatique d'amélioration du bien-être s'effectue à travers de techniques d'automassage, d'étirements doux et de légères percussions corporelles. Il reste des places en particulier le vendredi matin.

☺ **FELDENKRAIS** : il reste quelques places le mardi à 14h30 et le mercredi à 18h45.

☺ **GYM ABDO-FESSIERS** : encore des places le samedi matin à 9h30.

☺ **PIANO** : il reste des créneaux horaires le lundi à partir de 18h.

☺ **THÉÂTRE D'IMPRO** : pour enfants de primaire. Si nous avons quelques acteurs de plus, le spectacle de la fin de l'année scolaire serait « au top ». Nadine, notre professeur, vient les chercher à l'école à 16h le jeudi.

☺ **YOGA** : encore quelques places libres au 2ème cours de 19h15.

RAS sur les 10 autres secteurs d'activités.....

Vous pouvez trouver notre programme sur le site de la mairie : <http://www.saussan-herault.fr/associations/le-foyer-rural/>

Nos professeurs de peinture, zumba, et judo participent également aux activités périscolaires de l'école.

LE FOYER RURAL (suite)

Les spectacles ou autres manifestations :

Notre Assemblée Générale a eu lieu le mercredi 9 décembre. Le bilan de l'année 2014/2015 est très bénéficiaire. Nous avons battu le record du nombre d'adhérents avec 362 et cette année en cours est prévue également positive.

* Le marché aux plantes et le vide grenier auront lieu soit le dimanche 3 avril soit le 10. La date est à confirmer selon si l'hiver aura été rude ou pas.

* La galette des rois sera organisée par la section « Marche » début janvier avec les adhérents des jeux de société.

* En fin d'année, nous vous proposerons les spectacles du théâtre enfants le 28 mai et de guitare le 12 juin.

Notre exposition **peinture** aura lieu le week-end du 4 juin.

Nous vous rappelons que le Foyer Rural a besoin de bénévoles pour pouvoir continuer à vous offrir de nombreuses activités et manifestations telles que le marché aux plantes, les spectacles de fin d'année, etc.... Une nouvelle personne habitant Pignan et participant à 2 activités, nous a rejoint cette année alors n'hésitez pas à nous contacter pour venir rejoindre l'équipe dynamique que nous sommes !

Contact : tel/fax 04 67 69 56 23 ou

foyerrural.saussan@orange.fr

L'OLIVIER



L'association L'Olivier a tenu son assemblée générale le mercredi 7 octobre à 18 heures à l'Espace Angel Pérez à Pignan.

Outre les questions statutaires (rapport moral, compte de résultats

2015, prévisionnel 2016) elle a présenté les thèmes des conférences en cours de préparation et noté les suggestions des adhérents présents.

Comme par le passé, l'Association continuera de proposer ses diners-conférences ouverts à tous (adhérents ou non adhérents).

La première conférence, à laquelle participait une quarantaine de personnes, a eu lieu le vendredi 23 octobre 2015 au centre culturel et avait pour thème : « L'histoire du pain de l'antiquité à nos jours ».

La conférence suivante, présentée par Jacques BRUYERE, écrivain et ancien journaliste Midi Libre était fixée au mercredi 25 novembre à Pignan et avait pour thème : « **les connaissances par l'anecdote** ».

Parmi les prochains thèmes retenus :

- les chrétiens en orient,
- l'ascension du Kilimandjaro,
- le verre

les dates seront programmées début 2016 en février et avril.

Conformément à l'article 5 des statuts de l'association, les membres présents ont procédé à l'élection d'un conseil d'administration, qui a élu un nouveau bureau le 6 novembre.

Les membres du bureau sortant en exercice depuis 2013 ont été reconduits dans leur fonction :

Melle BESSODES Bernadette (secrétaire adjointe)

M. DELANOUE Pierre-Marie (président)

M.GOTTIE-ZIMMERLIN Pierre-Richard
(trésorier adjoint)

M. LANDIER Miche (trésorier) Mme POLO Marie
(secrétaire)

auquel est venu s'ajouter :

M. RIVES Georges

(au poste de vice-président resté vacant depuis le décès de Mme RIGNEAULT Simone).

Comme il est de coutume la séance s'est terminée autour du « pot de l'amitié ».

3 Place de l'Eglise

34570 Saussan

Email : lolivier.pignan.saussan@gmail.com

KDANSE

Les cours de Kdanse ont repris le 15 septembre, avec cette année une nouveauté : un cours de Cabaret (comédie musicale) le mercredi soir de 20h15 à 21h30, venez l'essayer, le cours d'essai est gratuit.

Faute de disponibilité de la grande salle, le spectacle de Noël se fera pour l'Épiphanie le dimanche 31 janvier à 15h00.

Nous pouvons d'ores et déjà vous annoncer la date du gala de fin d'année au centre culturel le 11 juin 2016.

L'équipe de Kdanse vous souhaite une bonne rentrée.



PLANNING 2015/2016

MARDI	
15h15 - 15h45	bébé gym
16h15 - 17h15	classique
17h15 - 18h30	jazz intermédiaire
18h30 - 19h30	street
20h - 21h30	jazz adultes
MERCREDI	
16h - 17h	jazz débutants NOUVEAU
17h - 17h45	éveil
18h - 19h30	jazz avancés
19h30 - 20h15	renforcement musculaire
20h15 - 21h30	cabaret NOUVEAU
JEUDI	
16h15 - 17h15	initiation 1
17h30 - 18h45	modern intermédiaires
19h - 20h	barre à terre
20h - 21h30	jazz adultes

La reprise des cours est fixée au Mardi 15 Septembre.

TARIFS

30 mn	90 €
45 mn	150 €
1 heure	225 €
1 heure 1/4	240 €
1 heure 1/2	260 €

Possibilité de paiement en 8 fois

Carte d'adhésion : 15 €

pour 2 membres même famille : 25 €

pour 3 membres et + même famille : 35 €



Renseignements :

kdansesaussan@sfr.fr - Association Kdanse Saussan

EMPREINTE ET TERRE

Exposition au Centre Culturel du 21 et
22 novembre 2015



Cette exposition a réuni les œuvres de l'association EMPREINTE ET TERRE (poterie, sculpture) et celles des peintres de l'association IMPULSION, des « Amis du garage » et des peintres indépendants.

De plus, l'association VÈNE ET MOSSON (club de philatélie) a présenté des planches de timbres sur « les pots à travers les âges et quatre continents ». Les potières ont donné vie à ces pots en réalisant un certain nombre d'entre eux.

Le thème de l'année portait sur « la danse et/ou la musi-

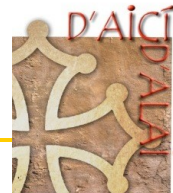


que », thème largement illustré par les adhérents de l'atelier de poterie et par les peintres.

En complément du thème de l'année de nombreuses œuvres ont enrichi l'exposition présentant les différentes techniques abordées dans l'atelier : raku, cuisson primitive, faïence émaillée, faïence patinée, grès brut...

Avec leurs œuvres colorées, originales et prometteuses les enfants avaient leur place au sein de cette exposition.

Merci aux encouragements prodigués par les nombreux visiteurs qui se sont déplacés durant ces deux jours.

D'AICI, D'ALAI

Bientôt 2 ans, que D'Aici D'Alai se fait tout doucement une petite place dans les 5 villages où elle a élu domicile

E alara ... ? Que de nou ?

Et Alors ? QUOI de Neuf ?

Nous comptons 70 adhérents !

Nous avons mis en place 2 ateliers réguliers à Saussan :

- * Un de langue tous les lundis de 18H à 19H au Centre culturel
- * Un de danses traditionnelles un mercredi sur 2, toujours au Centre Culturel de 20h30 à 22H.

Nous n'avons commencé qu'en octobre, vous pouvez encore venir voir de quoi il s'agit, et peut-être nous rejoindre ensuite !

- Des Charradissas : rencontres autour d'un verre, pour échanger, s'exprimer en oc, ou écouter . Le thème est choisi par les participants : Lo carnaval, la musica. Pour le dernier en date à St Jean-de-Védas le 27 novembre, « la Cosina » (la Cuisine) , où nous avons pu échanger nos recettes !

Pour la journée du Patrimoine nous avons osé ! Nous vous avons proposé avec l'aide de Bernard Grenier et de la municipalité, un 'Jeu' à la découverte des noms de Rues en Occitan ou venant de l' Occitan . En effet un groupe de travail s'est constitué dans notre association sur ce thème et pour les 5 villages. Une plaquette est en préparation.

En Novembre notre Baleti avec « Castanha e Vin Novel » a connu un beau succès.



Nous vous convions au Centre Culturel le vendredi 15 janvier 2016 à 20H30 : Nous y remonterons le temps en écoutant Henri TURLAN, nous parler de la Bête du Gévaudan.

Au Cop que ven ! A la prochaine fois !

BON NADAL ! Joyeux Noël !

Association Intercommunale
daicidalai@gmail.com - 0467478224



COMITÉ DES FÊTES

HALLOWEEN 2015

C'est avec une grande joie que nous avons accueilli le samedi 31 octobre une soixantaine d'enfants pour participer à une chasse aux bonbons collective à travers tout le village, nous avons même pu offrir à tous les enfants présents un diplôme d'halloween suivi d'une collation. La journée s'est conclue par l'élection du **DÉGUISEMENT** le plus **TERRIFIANT**.



DEGUISEMENTS, BONBONS, MUSIQUE, GOÛTER...
Etaient à L'HONNEUR !!!!!!!!!

Cette 1ère expérience nous a permis de rassembler un public jeune, motivé et souriant. Nous tenons aussi à saluer tous les **PARENTS** présents car, sans eux cela n'aurait pas été possible.

**MAIS QUE FONT
TOUS CES MONSTRES
À SAUSSAN ????**

**ILS ONT PRIS
POSSESSION DU
VILLAGE !!!!!**



RETOUR EN IMAGES

LA CHASSE PEUT COMMENCER !!!



**DES BONBONS OU UN SORT
AH AH !!**



**LES GENS ONT PEUR ET
ACCEPTENT DE DONNER DES
BONBONS hi hi hi !!!**

**LA CHASSE A
ETE BONNE !!!**

ON A GAGNÉ !!!!!



RENDEZ-VOUS AU PROCHAIN HALLOWEEN !

COMITÉ DES FÊTES (suite)

REVEILLON DE LA SAINT SYLVESTRE

A PARTIR DE
19H30

MENU

Entrée :

Salade entre terre et mer
(Crevettes, saumon fumé, foie gras)

Plat principal :

Saumon grillé sauce curry
Ou

Caille farcie sauce forestière
*accompagné d'un gratin dauphinois et un
fagot d'haricot vert*

Assortiment de fromages

Dessert :

Trionon et fruit de saison

Le plat est à préciser lors de
votre réservation.

**le repas des enfants est à la
charge des parents.*

CENTRE
CULTUREL
SAUSSAN



Soirée
animée par
DJ hugo

TARIFS : 50 EUROS PRIX PUBLIC

40 EUROS PRIX MEMBRE

APERITIF OFFERT

Ce menu vous est
proposé par le traiteur :
CHÉZ RAPHO
Présent tous les dimanches
matin sur le parking
d'Intermarché à Fabrègues.



Réservation avant le 25
décembre auprès de :
SABRINA : 06.18.91.41.96
ELODIE : 07.88.46.92.16
JULIEN : 06.66.50.70.98

**50% d'acompte à la
reservation**

L'INTERNOTE



Ecole de musique associative intercommunale L'INTERNOTE : 17 professeurs diplômés, 15 instruments enseignés, 4 ensembles, 1 chorale enfants, plus de 200 élèves....

L'Assemblée Générale de l'école de musique L'INTERNOTE s'est tenue le samedi 28 novembre 2015 à 17h00 salle Médiévale au château de Lavérune.

L'Assemblée Générale a été suivi d'un concert des élèves de l'école et d'un apéritif.



Le samedi 12 décembre 2015, L'INTERNOTE vous a convié au Concert de Noël donné par ses élèves à l'église de Murviel-Lès-Montpellier.



Contact : Pascale Réthoré

Centre culturel Angel Perez, Rue Serive Matteï

34570 Pignan

04 67 47 92 88

asso.internote@orange.fr - www.linternote.org

LE CLOWN DU SPECTACLE

LES FÊTES DE FIN D'ANNÉE ET CELLE D'ENTRÉE EN 2016 ARRIVENT !



Préparer ces moments n'est ni égotisme ni altruisme, c'est simplement s'accomplir pour vivre ensemble de bons moments, se

retrouver pour se libérer pendant un temps des conventions, des responsabilités et du travail. Se mettre en réjouissances, pour partager un moment de plaisir, pour rire, rêver s'émouvoir heureusement, collectivement, le temps d'une parenthèse encore plus importante lorsque le vent souffle fort et que les nuages obscurcissent le ciel dehors...

De toute son adhésion à ces convictions, la **Compagnie du Clown du Spectacle** crée ces moments de fête, conjugue ses moyens, à tous les temps, pour faire briller les couleurs de l'émotion et de la joie dans les yeux de ceux qui nous confient un peu de leur envie de rêver.

Recevez nos vœux, pour que vos fêtes soient fortes, baignées d'émotions heureuses, pour que votre nouvelle année tisse des réalités avec vos espoirs.

Plus que jamais, le rire sera important ! Nous tous, amis et acteurs de la **Compagnie du Clown du Spectacle**, nous travaillons pour qu'il accompagne nos rencontres...

Belles fêtes et bonne nouvelle année à tous



"Le temps presse, il est urgent de comprendre qu'il n'est de fête, aucune, qui ne soit la fête de tous. "Joseph Wresinski "

TOURNAGE À SAUSSAN



SILENCE ÇA
TOURNE À
SAUSSAN !

Une équipe de jeunes saussannais et leurs amis ont tourné dans les rues du village « Soldier s », un film d'espionnage aux multiples rebondissements.



Tous remercient chaleureusement nos habitants qui, en leur achetant des gâteaux au printemps, ont contribué à l'équipement en maquillage, accessoires et autres indispensables.



AGENDA

VENDREDI 18 DÉCEMBRE À 21h00

CONCERT : "DIXIELAND JAZZ BAND"

Centre Culturel - Entrée libre



Ils sont cinq et jouent avec une passion commune du Jazz classique de la Nouvelle Orléans en reprenant les grands succès des années 20 et plus et en s'inspirant des grands maîtres compositeurs/musiciens de l'époque : «King» Oliver «Jelly Roll» Morton Louis Armstrong Clarence Kid Ory Fats Waller sans oublier la musique de Sidney Bechet.

Jean-Jacques MARTIMORT : Saxo soprano/
Clarinette

Matthieu MAIGRE : Trombone

Dominique DENIZE : Piano

Pierre-Luc PUIG : Contrebasse

SAMEDI 19 DÉCEMBRE À 15h00

SPECTACLE DE NOËL DES ENFANTS

Centre Culturel - R.D.V. À 14h30



Le spectacle commencera à **15h00 (durée 0h50)**

Suivi d'un goûter pour les enfants à partir de
16h00

« LE CLOWN BOULETTE »

Avec la compagnie 'ARTISHOW'

Un personnage clownesque interprète un spectacle drôle, dynamique, magique et très interactif et des décors avec effets visuels.

De nombreuses surprises vous attendent !



AGENDA

SAMEDI 19 ET DIMANCHE 20 DÉCEMBRE DE 10H00 A 19H00

19 et 20 décembre
10h-19h



Cette année le Marché de Noël a lieu dans les rues du cœur du village. Il s'est attaché à offrir plus de diversité dans le choix des commerçants dans la mesure des demandes d'inscription. Noël c'est une fête de partage familial où il est bon de se retrouver dans un esprit de paix et de chaleur humaine. Investir les rues centrales de Saussan permet aux habitants durant le temps d'un week-end de se réapproprier leur village à l'abri de la circulation, du bruit, et de la pollution des voitures.

Cette année le Marché de Noël a lieu dans les rues du cœur du village. Il s'est attaché à offrir plus de diversité dans le choix des commerçants dans la mesure des demandes d'inscription. Noël c'est une fête de partage familial où il est bon de se retrouver dans un esprit de paix et de chaleur humaine. Investir les rues centrales de Saussan permet aux habitants durant le temps d'un week-end de se réapproprier leur village à l'abri de la circulation, du bruit, et de la pollution des voitures.

CONCERT DIMANCHE 20 À 15H30 Place de Fontaine
ILHAAM PROJECT : avec la voix très particulière de Nina et la multidisciplinarité musicale d'Omri (multi instrumentiste, beat boxer, chanteur).

VENDREDI 08 JANVIER À 21H00 THÉÂTRE : "COMPAGNIE AMARANTE" Centre Culturel - Entrée 7€

"Mesdames et messieurs, bienvenue au cabaret" !



Le lieu de tous, le lieu de toutes !

Prenez l'ambiance d'un cabaret des années 30 à Berlin. Ajoutez quatre femmes aux yeux cernés de noir. Saupoudrez le tout de chansons d'hier et d'aujourd'hui, de danses, de mimes. Relevez d'un bel assortiment de textes acidulés sur la condition de la femme, les genres, la sexualité ... Sans oublier quelques pincées d'humour, d'insolence et de surprises.

AGENDA

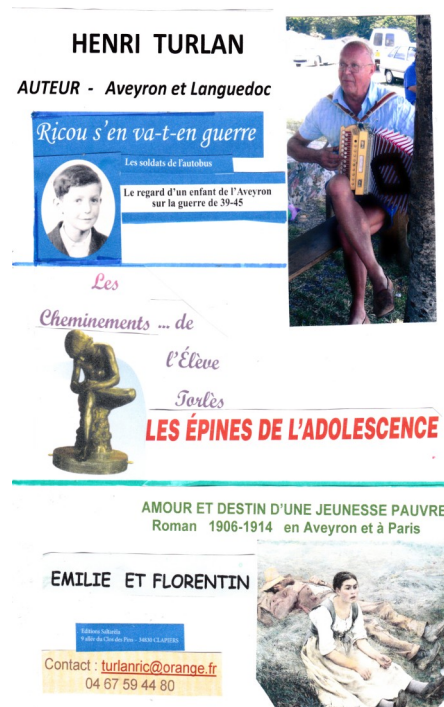
VENDREDI 15 JANVIER À 20h30

CONFÉRENCE

Centre Culturel - Entrée libre

La Bête du Gévaudan organisée par D'Aici D'Alaï et animée par Henri Turlan. Il propose d'exposer l'histoire sur les bases concrètes des documents d'époque et l'analyse scientifique des faits.

Durée : une heure environ



VENDREDI 5 FÉVRIER À 21h00

CONFÉRENCE de Jean-Pierre Rose

Centre Culturel - Entrée libre

Visiter l'Italie, Rome en premier, fut, très tôt, le devoir que s'imposèrent les artistes européens. Le pèlerinage obligé, s'élargit très vite à Naples, Florence, Venise et jusqu'en Sicile, cependant que la troupe des visiteurs s'élargit aux amateurs d'art et riches oisifs cultivés. Ceci devint au 18ème siècle le « Grand Tour » (l'origine de notre tourisme) activité dans laquelle s'illustrèrent particulièrement les Français artistes amateurs et professionnels. Nous évoquerons donc cette riche période, propice aux échanges, à la création comme à la collection.



AGENDA

VENDREDI 11 MARS à 21h00

CONCERT FLAMENCO : MIRACIELO

Centre Culturel - Entrée libre



De Séville à Saussan, un voyage dans le flamenco
avec des artistes exceptionnels :

Tatiana Ganoza : danseuse chorégraphe

Cristo Cortes : chanteur

Santiago Lorente : guitariste



Calendrier Bulletin Municipal

Mme RISSO Rose Marie (Conseillère Municipale à la communication) est en charge de la centralisation des différentes données, jusqu'à l'aboutissement de sa forme définitive. Si vous souhaitez publier vos **manifestations**, via des journaux et internet tels que : **Gazette, Midi-Libre, Mmag, Mtp-info, etc.**

N'hésitez pas à la contacter pour plus de renseignements.

Calendrier de l'Écho Citoyen pour 2016

Date de Parution	Date limite de réception des articles
15 Mars	15 Février
15 Juin	15 Mai
15 Septembre	15 Août
15 Décembre	15 Novembre

Tous les articles ou autre demande sont à envoyer à **(impérativement)** :

lejournaldesaussan@orange.fr

NOS COMMERCES

Notre producteur André PRUNET : **SAUSSAN BIO**
Les horaires d'ouverture sont variables en fonction des saisons et de la production. Pour les connaître consulter : <http://saussan-bio.fr>



LA PISE À LUDO

La pizza qu'il vous faut !
OUVERT TOUS LES SOIRS DE 18H00 A 21H30
Fermé le mardi - TEL : 07 78 70 39 05



Lundi au vendredi de 7h00-13h00 et de 16h00-20h00
samedi de 7h30-13h00 et de 16h00-20h00
dimanche de 7h30 à 13h00 - Fermé l'après-midi

isabelle
**COIFFURE MIXTE
A DOMICILE**

Secteur d'Activité
SAUSSAN
ET VILLAGES AUTOURS

N° SIRET: 514 655 547
TEL/06.29.45.46.87

Coiffure Mixte
Monique Belyonte

OUVERTURE
de 8h à 19h
sauf le Lundi

10 rue de Belbezeth - 344570 SAUSSAN - 04 67 47 91 10



**SON MARCHÉ CAMPAGNARD LE
DIMANCHE MATIN**

**Coquillages, fruits et légumes,
charcuterie, viande
et son fromager.**

Ce marché est habituellement ouvert de
7h00 à 13h00. Ces horaires peuvent varier en
fonction de la météo et de la saison.

MOULIN DE L'OLIVETTE

6 AV. DU Gal DE
GAULLE
34690 FABREGUES
06.80.31.07.84
06.78.55.88.53



Pascale et Cyril
SORIA
Propriétaire
récoltant

Emmanuel B

Coiffure Mixte

Bijoux fantaisies et accessoires
Spécialisé en coiffures de mariées et de soirées

15 Bis rue du Colombier
34570 SAUSSAN
04.67.47.31.04

VIE PRATIQUE

MAIRIE

13 rue de la Mairie

34570 SAUSSAN

Accueil: 04-67-47-72-32

Fax: 04-67-47-68-03

Mail: mairie-de-saussan@wanadoo.fr

HORAIRES

*lundi , mardi, jeudi et vendredi de
8h30 à 12h00 et de 15h00 à
17h30*

Le mercredi matin de 8h30 à 12h00

Le samedi matin de 10h00 à 12h00

*Fermé les après-midis du mercredi
et le samedi*

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

04-67-47-77-49

ÉCOLE MATERNELLE

04-67-47-78-97

CANTINE : 06-77-17-30-78

LA POSTE

Tel: 04-67-47-99-23

HORAIRES

Du lundi au vendredi de 8h00
à 11h00

Le samedi de 9h00 à 11h00

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

*Appelez au préalable pour prendre
rendez-vous à la maison de l'ag-
glomération de Pignan au :
04-67-50-49-51*

ACCUEIL LOISIRS ENFANCE

06-72-23-81-63

MAISON DES JEUNES

04-67-50-75-58

BIBLIOTHÈQUE

04-67-47-50-33

C. C. A. S.

Mme Muriel GANGA

Sur rendez-vous au 04.67.47.72.32

*Sauf pendant les vacances
scolaires*

POLICE MUNICIPALE :

04.99.64.63.65 ou 06.71.58.43.52

NUMÉROS D'URGENCES

Pompiers : **18**

S.A.M.U : **15**

Gendarmerie de Saint-Jean-de-
Védas : après 19h00

Composer le : **04-67-99-45-70**

Police secours : **17**

Urgences sociales : **115**

Centre antipoison : **04 91 75 25 25**

Pharmacie de garde : **3237 (facturé
0,34€/mn)**

ANNONCEURS

**LES COMMERÇANTS ET/OU ARTISANS EXTÉRIEURS À SAUSSAN
DÉSIREUX DE FAIRE CONNAÎTRE LEUR ACTIVITÉ SUR NOTRE BULLETIN
MUNICIPAL, ONT LA POSSIBILITÉ D'EN FAIRE LA DEMANDE À :**

**lejournaldesaussan@orange.fr, communicationsaussan@outlook.fr ou
mairie-de-saussan@wanadoo.fr**

**GRILLE TARIFAIRE COMMUNIQUÉE SUR DEMANDE À:
Accueil mairie : 04-67-47-72-32**